



*LA MONNAIE DU FUTUR :
PLONGEONS
AU CŒUR DES
PAIEMENTS
DE DEMAIN*

Le Centre Jean Gol organise la réflexion politique sur différents sujets de société et d'actualité. Les nouvelles méthodes de paiement en font naturellement partie. La présente étude du CJG offre une analyse détaillée d'une série d'enjeux liés à ce dossier et les aborde d'une façon originale et complète.

Cette publication a été portée par **Corentin de Salle**, directeur scientifique du Centre Jean Gol et par **Olivier Colin**, conseiller. Je les en remercie, ainsi que les nombreux participants aux réunions organisées sur ce thème parmi lesquels le vice-président du MR et député wallon **Jean-Luc Crucke**.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro des Études du Centre Jean Gol.

Les Études du Centre Jean Gol sont le fruit de réflexions entre collaborateurs du CJG, des membres de son comité scientifique, des spécialistes, des mandataires et des représentants de la société civile.

Accessibles à tous, elles sont publiées sous version électronique et sous version papier.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

Olivier Chastel, Président du CJG

Richard Miller, Administrateur délégué du CJG

Laurence Glautier, Directrice du CJG

Corentin de Salle, Directeur scientifique du CJG

RICHARD MILLER

Administrateur délégué

LA MONNAIE DU FUTUR :
***PLONGEONS AU CŒUR
DES PAIEMENTS DE DEMAIN***

Une étude réalisée par **OLIVIER COLIN**, *conseiller*

PRÉFACE

Le monde financier est en constante évolution, en particulier depuis l'éclatement de la crise de 2008 et les conséquences que l'on connaît. Le paysage des moyens de paiement n'échappe pas à cette règle et l'on voit apparaître de plus en plus d'innovations à caractère disruptif. De nombreux facteurs permettent d'expliquer ce phénomène : l'évolution des technologies et l'usage toujours plus important d'Internet et de la téléphonie mobile, l'arrivée de nouveaux types d'acteurs sur le marché ou encore l'évolution de la société et des habitudes de consommation dans un monde où chacun souhaite obtenir tout, tout de suite et facilement.

Dans un tel contexte, les différents acteurs de l'écosystème du paiement et les décideurs politiques doivent posséder une vision d'avenir et se préparer à relever les défis de demain en proposant des solutions durables et un cadre réglementaire adapté afin de répondre aux besoins toujours plus complexes des citoyens tout en respectant les droits fondamentaux à la base de notre démocratie comme le respect de la liberté et la protection de la vie privée.

C'est la raison pour laquelle notre pays doit absolument ouvrir le débat à tous les niveaux de pouvoir sur toute une série de questions comme le rôle, les atouts et les dangers potentiels des monnaies complémentaires locales, les atouts et dangers que peuvent représenter les monnaies virtuelles ou encore l'importance du développement des infrastructures et des nouvelles technologies de paiement pour assurer notre compétitivité à l'échelle internationale, notamment en matière d'e-commerce, par exemple.

Je souhaite que le Gouvernement wallon se dote d'une vision stratégique à long terme permettant de répondre à l'ensemble de ces défis. En particulier, le développement des monnaies complémentaires en Région wallonne doit être examiné dans le cadre de politiques coordonnées à l'échelle locale avec des objectifs déterminés.

Cette étude du Centre Jean Gol s'inscrit dans le cadre de ces évolutions et s'efforce d'ouvrir le débat sur des sujets parfois mal compris mais qui nous touchent tous, de près ou de loin.

JEAN-LUC CRUCKE, *Vice-président du MR & Député wallon*



INTRODUCTION

L'argent anime les débats de société depuis des millénaires. Entre richesse et bonheur, crises économiques et catastrophes humaines, variation des écarts de richesse dans nos sociétés, l'argent fascine et effraie, il hante l'esprit et la conscience de tous. Déjà vers 550 avant Jésus-Christ, le dernier roi de Lydie, Crésus, qui recevait le législateur athénien Solon pour lui faire une démonstration de ses richesses, fut mis en garde par ce dernier, peu impressionné par ce qu'il venait de voir « *N'appelons personne heureux avant sa mort* ». La légende raconte ensuite qu'un des fils de Crésus sera tué dans un accident quelques années plus tard, rendant le roi inconsolable malgré l'étendue de ses richesses.¹

Les évolutions récentes de notre société remettent en question la place de l'argent, son rôle, sa nature mais aussi ses caractéristiques physiques et les méthodes utilisées pour l'échanger. L'argent prend désormais des formes virtuelles très complexes. On peut échanger ses richesses en utilisant son smartphone ou transférer de l'argent à l'autre bout du monde en un simple clic. On invente de nouvelles formes de monnaies virtuelles entièrement dénuées de contrôle et dont les cours fluctuent de manière phénoménale. Avec quels risques pour les citoyens et pour l'économie mondiale ? A côté de cela, l'innovation technologique et les intérêts du monde bancaire font petit à petit naître de nouveaux outils qui pourraient faire progressivement disparaître l'argent tel que nous le connaissons depuis notre naissance, sous forme physique, plus communément appelé l'argent liquide, ou le « *cash* ». A quel prix pour le citoyen ? Qu'en est-il de nos libertés fondamentales ? La disparition du cash donnerait-elle encore plus de pouvoir aux banques ? Comment l'appréhender dans le contexte macro-économique que l'on connaît, avec des taux d'intérêt extrêmement faibles, voire négatifs ?

Toutes ces évolutions ne sont pas sans conséquence. Dans un contexte de crise économique où la population a le sentiment que les banques contrôlent tout et face au constat que le système monétaire tel qu'il existe ne convainc plus, de nombreux citoyens se réunissent et mettent en œuvre de nouvelles initiatives visant à créer leurs propres moyens de paiement sous forme de monnaie locale complémentaire. Ils disent vouloir sauver les économies locales et favoriser la relocalisation des emplois face aux dérives du capitalisme, la fuite des capitaux et les délocalisations excessives. Ces monnaies complémentaires ont-elles une place dans notre système économique ? Comment les faire cohabiter avec les monnaies souveraines ?

Il est évident que le caractère exponentiel des innovations en matière de paiement laisse entrevoir un futur entièrement disruptif. Votre porte-monnaie de demain ne ressemblera probablement pas à ce qu'il est aujourd'hui. Nous allons tenter, au cours de cette étude, de mieux comprendre ces évolutions et d'en identifier les risques potentiels.

L'étude s'efforce d'analyser la question en dressant, dans un premier temps, un état des lieux sous forme de constat. Nous passerons en revue les différentes évolutions et innovations en matière de paiements et tenterons de mieux comprendre les risques et les défis auxquels seront confrontés les décideurs politiques dès demain. Nous analyserons d'abord l'évolution des méthodes de paiement en tant que telle et nous poserons la question de savoir si notre société se dirige vers une disparition du cash, avec les avantages et les inconvénients que cela comporte.

Nous analyserons ensuite le développement des monnaies digitales qui, comme nous allons le voir, posent également un certain nombre de questions d'un point de vue économique et juridique (et notamment fiscal).

Enfin, nous examinerons plus en détails la tendance croissante d'un certain nombre de citoyens à se réorienter vers un ancrage plus local en utilisant des monnaies locales dites « *complémentaires* » aux monnaies nationales, destinées à favoriser le commerce local et les relocalisations.

Nous proposerons dans un second temps une série de pistes pour aider le décideur politique à prendre la bonne direction dans un contexte de plus en plus complexe et en pleine mutation.

¹ Rapporté par l'historien grec Hérodote dans son œuvre « *les Histoires* » (445 avant Jésus-Christ), plus ancien texte complet en prose que nous ayons conservé de l'Antiquité.

I. BIENVENUE DANS UN MONDE SANS CASH

« EST-CE QUE VOUS ACCEPTEZ BANCONTACT ? »

Une phrase que chaque belge a déjà utilisée à de nombreuses reprises depuis l'introduction de cette méthode de paiement par carte. Aujourd'hui, la réponse à cette question semble de plus en plus évidente dans une société où les paiements électroniques prennent une part de plus en plus importante dans le total des paiements effectués.

Disparition progressive de l'argent liquide, paiements par SMS ou par application mobile ou encore paiements sans contact. Le monde de la finance fait preuve d'une imagination et d'une innovation remarquable pour nous aider à dépenser plus facilement notre argent. La Banque Centrale Européenne a annoncé début mai qu'elle cesserait de produire et d'émettre des billets de 500 euros. Un signe annonciateur d'un changement radical dans notre manière de payer ? Ou simplement l'évolution logique d'une société de plus en plus digitalisée ?

Selon la BCE, le volume des transactions par cartes de paiement a été multiplié par cinq en quinze ans. Bien que l'organisme ait précisé que la suppression du billet de 500 € ne signifie certainement pas la disparition du cash, force est de constater que la tendance va plutôt dans ce sens. Certains pays sont même nettement plus avancés dans ce domaine. Les pays nordiques sont, comme souvent, précurseurs en la matière avec près de huit paiements sur dix réalisés sans utilisation d'argent physique.

Va-t-on bientôt devoir faire nos adieux à nos portemonnaies ? Pour mieux comprendre l'évolution de la monnaie, remontons à ses lointaines origines.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

L'argent était désigné à l'origine par le mot latin pecunia, lui-même dérivé du terme pecus qui signifie bétail. Le bétail était à l'époque la méthode de paiement de référence et pouvait être échangé contre de nombreux biens alimentaires ou matériels. D'un point de vue économique, la monnaie est considérée comme quelque chose servant de moyen d'échange. Les pièces de métaux précieux ont été les premières réelles méthodes de paiement dans de nombreuses parties du monde. L'utilisation de l'or et de l'argent comme monnaie d'échange trouve déjà ses origines 4000 ans avant JC. C'est un Roi de Lydie qui va, pour la première fois, remplacer des lingots d'or par des morceaux constitués d'un mélange d'or et d'argent dotés de caractéristiques spécifiques (poids, forme et signe distincts). Nous sommes alors autour de 687 avant JC. La monnaie papier fera, quant à elle, son apparition plusieurs siècles plus tard, en Chine, sous forme de certificat de dépôt (dès le VIII^{ème} siècle). Au XIII^{ème} siècle apparaît le paiement sans espèce, en Italie, alors que l'utilisation des cartes de crédit démarre à la fin du XIX^{ème} siècle.

Pour qu'une monnaie puisse servir de moyen d'échange, il faut mettre en place un système de paiement capable de transférer de la valeur. Les systèmes de paiement modernes sont construits de manière à diminuer le solde du compte

d'un client en augmentant le solde de manière équivalente du compte du receveur. Ce système date du XVI^{ème} siècle et n'a pas évolué depuis.²

Les évolutions technologiques et l'apparition d'Internet ont accéléré considérablement le développement des systèmes de paiement. On assiste aujourd'hui à l'apparition de nombreux outils permettant d'offrir des solutions disruptives qui pourraient changer radicalement la monnaie que nous utilisons depuis plusieurs générations.

DÉVELOPPEMENT ET ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE PAIEMENT

Bien que le principe de base du système de paiement moderne reste le même, les développements de la technologie ont constamment fait évoluer ces systèmes. En particulier, on distingue deux axes de développement majeurs : l'augmentation de la vitesse des transactions et la diminution du risque opérationnel grâce à l'utilisation de l'informatique, d'une part, et l'apparition progressive de technologies à bas coût, d'autre part. Ils permettent l'introduction de nouveaux schémas de paiement comme, par exemple, le paiement mobile.

Selon un rapport de la Bank of England, on distingue quatre grandes catégories d'innovation dans les systèmes de paiement.³

² Ali et al, 2014

³ Idem



M-Pesa: le transfert d'argent par téléphone mobile

Le système M-Pesa est un bon exemple de l'utilisation de la téléphonie mobile pour transférer de l'argent. Le système a été lancé en 2007 par Vodafone. Utilisé dans les pays en voie de développement comme le Kenya ou la Tanzanie, il s'est également étendu à l'Europe de l'Est et permet d'effectuer des transactions financières (dépôt, retrait ou transfert) grâce à un appareil mobile et une pièce d'identité en utilisant un numéro d'identification personnel.

Il permet de déposer de l'argent sur un compte stocké sur un téléphone portable et d'effectuer des paiements grâce à un PIN sécurisé. Une petite commission est prélevée à chaque transaction. Il s'agit du service financier par téléphone portable le plus développé dans les pays en voie de développement. A titre d'exemple, on dénombrait en 2012 environ 17 millions de comptes au Kenya. Ce service aurait diminué le taux de criminalité dans ces pays en permettant à des millions de personnes d'accéder à un système financier formel. Il est exploité par des opérateurs de réseau mobile virtuels et non par des établissements bancaires. Ils ne sont, par conséquent, pas soumis aux mêmes types de régulation.

L'AMÉLIORATION DE L'ARCHITECTURE EXISTANTE

La première catégorie consiste à fournir des services supplémentaires afin d'améliorer l'accessibilité ou l'interface des systèmes de paiement existants dans le but de les rendre plus intuitifs et plus simples d'utilisation. Il ne s'agit, dans ce cas, ni d'une nouvelle monnaie, ni d'un nouveau système de paiement mais simplement de la mise en place d'éléments différenciateurs permettant, dans certains cas, de se positionner par rapport aux concurrents ou tout simplement de capturer une nouvelle part de marché.

On retrouve dans cette catégorie les acteurs comme Google Wallet, Apple Pay ou encore Paym. Ces acteurs utilisent l'infrastructure existante pour créer de nouvelles manières de payer pour l'utilisateur. Il ne s'agit cependant pas d'une nouvelle méthode de paiement à proprement parler.

LA MONNAIE MOBILE

Cette catégorie représente une véritable création d'une nouvelle méthode de paiement. La monnaie utilisée reste cependant la même. Il s'agit du développement de nouveaux outils de paiement mobile comme le paiement par SMS, par exemple, ou via une application mobile.

LES CRÉDITS ET MONNAIES LOCALES

Des entreprises privées peuvent parfois accorder des unités de crédit dans une monnaie alternative qui pourront être dépensées pour certaines catégories de produits et sur une plateforme spécifique. C'est souvent le cas pour les jeux vidéo qui proposent d'acheter de la monnaie virtuelle qui n'existe que dans le jeu et qui pourra être utilisée au cours du jeu. Dans la plupart des cas, ces entreprises font appel à des systèmes de paiement existants.

Il n'y a donc pas d'innovation au niveau de l'architecture de paiement mais bien au niveau de la création d'une nouvelle unité de monnaie, acceptée par les deux parties en présence.

Les monnaies locales peuvent également provenir d'initiatives citoyennes qui souhaitent soutenir le commerce local et favoriser l'emploi et la relocalisation. Nous reviendrons plus en détails sur ces monnaies complémentaires dans un chapitre qui y est dédié.

LA MONNAIE DIGITALE

La monnaie digitale comprend, à la fois, un nouveau système de paiement entièrement décentralisé et la création d'une nouvelle monnaie. Les plus connues sont les crypto monnaies dont la plus célèbre est le Bitcoin. Nous examinerons plus en détails ce type de monnaie dans le chapitre suivant.

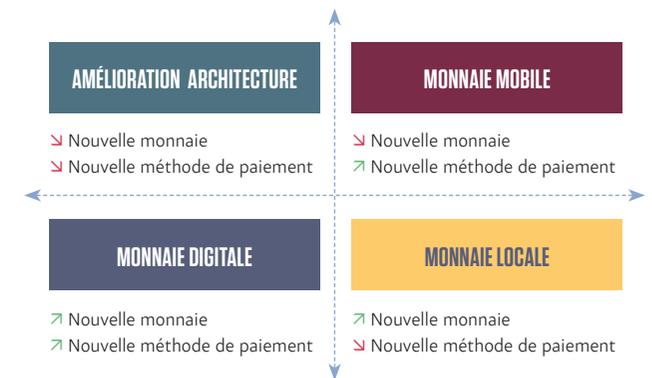


Figure 1: Catégories d'innovations en matière de paiement

Nous examinerons, dans un premier temps, les deux premières catégories: l'amélioration de l'architecture existante et le développement d'outils de paiement mobile. Nous analyserons dans un second temps plus en détails la monnaie digitale et les monnaies locales.



VERS LA DISPARITION DU CASH ?

Nous l'avons dit, la Banque Centrale Européenne a annoncé le 4 mai dernier la disparition progressive du billet de 500 euros à l'horizon 2018. Bien que ce billet soit relativement peu utilisé, il représente malgré tout près d'un tiers du volume d'euros en circulation, soit près de 300 milliards d'euros. La motivation principale de la BCE est, bien entendu, de mieux lutter contre le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent et la fraude fiscale. Ce billet, utilisé par une infime partie de la population, avait effectivement une réputation très négative. Même si les motivations semblent parfaitement légitimes, cette suppression va dans le sens d'une tendance de plus en plus marquée du monde financier à se diriger massivement vers de nouveaux outils de paiement au détriment de l'argent liquide. Ce dernier ne représente par ailleurs que 10% de la monnaie totale en circulation, le reste étant composé de monnaie scripturale.⁴

La notion de disparition de l'argent liquide prend de plus en plus d'ampleur dans la société actuelle et présente un côté émotionnel non négligeable. Le symbole que représente la pièce de monnaie est fortement ancré dans les mentalités et chacun sait combien le fait de modifier un symbole s'avère extrêmement complexe et soulève des protestations. C'est une des raisons pour lesquelles des voix s'élèvent à l'heure actuelle contre une sorte de prise de pouvoir supplémentaire du monde financier qui enlèverait définitivement toute liberté aux citoyens. Reste à savoir s'il s'agit uniquement d'un problème de symbole, ou si la disparition du cash peut avoir de réelles conséquences négatives sur les citoyens.

100% DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES, LE RÊVE DES BANQUES

La carte bancaire a pris une place de plus en plus importante dans nos sociétés. Outre son côté pratique, elle intéresse les banques à plusieurs égards. Les paiements par cash sont extrêmement coûteux à gérer pour une banque, contrairement aux paiements électroniques. Selon une étude réalisée par la Banque Nationale en 2005, le coût des moyens de paiements imputables au cash s'élevait à 0,58% du PIB, contre seulement 0,11% pour les paiements par carte de débit, 0,04% pour les cartes de crédit et 0,02% pour proton. Afin de pouvoir effectuer une comparaison objective et de mieux évaluer le coût de l'argent liquide pour une banque, il est nécessaire de regarder le nombre de transactions et le chiffre d'affaires correspondant. La banque nationale a calculé un coût d'un centime d'euro par euro de chiffre d'affaires pour la carte de débit, qui constitue l'instrument de paiement le moins onéreux. Le cash et la carte de crédit obtiennent un résultat de 3 centimes d'euro par euro de chiffre d'affaires.

La structure de coût est également un élément très important à analyser. Les paiements électroniques ont, en général, une structure de coût très différente de celle des paiements par cash. En effet, les coûts fixes sont, en général, nettement plus élevés étant donné l'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement des transactions. Pour les cartes de débit par exemple, les coûts fixes représentent 61% du total selon la Banque Nationale. Ils ne sont que de 49% pour la monnaie fiduciaire. On comprend mieux l'intérêt qu'ont les banques à vouloir pousser au maximum les transactions par carte afin de rentabiliser ces coûts fixes importants.

A cet égard, force est de constater que les banques ont une forte tendance à pousser leurs clients à utiliser le moins de cash possible. Outre les pénalités qui peuvent parfois être imposées lors d'un retrait à un guichet électronique, on constate que le nombre d'agences bancaires qui acceptent les opérations en cash a diminué drastiquement ces dix dernières années. Selon la BCE, près de 30% des agences bancaires en Belgique ne traitent pas d'opérations en cash.

⁴ La monnaie scripturale est formée par les dépôts bancaires dans

les comptes courants ou compte-chèques par exemple

⁵ Swedish National Council for Crime Prevention, 2016

UNE SOCIÉTÉ SANS CASH AURAIT-ELLE D'AUTRES AVANTAGES ?

Les banques ne sont pas les seules à tirer profit de la disparition du cash. Il existe de nombreuses autres raisons pour lesquelles certains acteurs du monde économique ont tout intérêt à diminuer au maximum les transactions en argent liquide.

LA SUPPRESSION DU CASH POUR UNE SOCIÉTÉ SANS FRAUDE ?

L'argument le plus utilisé par les politiques est bien entendu la lutte contre le crime, le financement du terrorisme et la fraude fiscale. C'est d'ailleurs le principal argument invoqué par la BCE lorsqu'elle a décidé de mettre fin à la production du billet de 500 euros. La suppression de l'argent liquide permettrait, dit-on, aux gouvernements de mieux lutter contre le crime et d'assurer une meilleure perception de l'impôt en diminuant le travail au noir et en augmentant la légalité de nombreuses activités. Derrière tout cela, on retrouve bien entendu la notion de traçabilité qui permet de mieux contrôler l'origine de chaque transaction. Bien que cet argument soit recevable, il doit être fortement nuancé. Même s'il ne faut pas négliger l'avantage incontestable que la diminution du cash représente dans la lutte contre l'économie parallèle, il s'avère néanmoins que le développement de méthodes de paiement comme la monnaie virtuelle, peut néanmoins s'avérer un danger encore plus important que le cash car elles échappent à tout contrôle et peuvent paradoxalement favoriser le développement de l'économie parallèle.

A titre d'exemple, selon le Conseil National Suédois pour la Prévention du Crime, le taux de cybercriminalité a fortement augmenté entre l'année 2000 (3.304 cas de fraude) et l'année 2011 (près de 20.000 cas de fraude). Depuis lors, ce chiffre est en constante augmentation. En 2014, le nombre de fraudes signalées était de 42.900, soit une augmentation de 25% par rapport à l'année précédente.⁵ Ces chiffres démontrent pleinement qu'invoquer la lutte contre la fraude ne suffit pas pour soutenir la thèse de la suppression de l'argent liquide.

En particulier, le développement des monnaies virtuelles, que nous examinons plus en détails dans la section suivante, pose de nombreuses questions en matière de traçabilité des transactions et il n'est pas certain que la suppression de l'argent liquide mette fin à l'argent noir. Les activités criminelles et les fraudeurs ont toujours trouvé une réponse à chaque nouvelle réglementation et il est plus que probable que, même sans cash, les activités criminelles se pérennisent en mobilisant de nouvelles méthodes plus adaptées à la société d'aujourd'hui.

UNE CONSÉQUENCE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ACTUELLE ?

Les banques centrales de nombreux pays mènent depuis plusieurs années une politique monétaire expansionniste relativement agressive. C'est particulièrement le cas aux Etats-Unis où la Réserve Fédérale américaine maintient un taux directeur extrêmement faible. La tendance pourrait néanmoins commencer à s'inverser, puisque la Banque Centrale américaine a relevé son taux interbancaire d'un quart de point en décembre 2015 pour passer à une fourchette de 0,25% à 0,5%. Ce n'est toutefois que la première fois que la FED relève son taux directeur depuis juin 2006, soit depuis près de dix ans ! Depuis lors, aucune nouvelle modification de taux n'est intervenue, même si l'actuelle présidente de la Réserve Fédérale laissait encore la porte ouverte à une nouvelle hausse des taux directeurs d'ici la fin de l'été 2016.

Au niveau européen, la Banque Centrale Européenne maintient actuellement son taux directeur à son plus bas niveau historique de 0% alors que le taux de prêt marginal est de 0,25% et le taux sur les dépôts s'établit à -0,40%.

Dans un tel contexte, les taux d'intérêt proposés par la plupart des comptes épargnes sont pratiquement nuls, à tel point qu'on parle de plus en plus de proposer des taux négatifs pour les placements. Si une telle mesure venait à se concrétiser, les conséquences pourraient être extrêmement néfastes. Les épargnants n'hésiteraient pas à thésauriser en cash afin de ne pas payer eux-mêmes un intérêt pour l'argent qu'ils déposent. Cela dit, en supposant de manière assez utopique que l'argent liquide ne soit plus en circulation, il en résulterait une obligation pour les épargnants d'injecter leur argent dans l'économie réelle. Pourquoi ? Parce qu'ils voudraient éviter la pénalité que représentent des taux d'intérêts négatifs. Autrement dit, supprimer le cash aurait, dans cette hypothèse, pour conséquence d'augmenter la consommation et la croissance économique et permettrait d'avoir des politiques monétaires plus efficaces. Nous n'en sommes évidemment pas là et cette hypothèse ne tient pas compte des conséquences négatives qui pourraient résulter de la disparition de l'argent liquide.



LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES AU CENTRE DE LA TRANSITION

Nous l'avons dit, les systèmes de paiement évoluent de manière exponentielle. L'époque de la carte de crédit semble déjà bien loin et l'on parle aujourd'hui de paiement mobile, par QR code ou encore de paiement sans contact.⁶ En Belgique, le montant des transactions effectuées par carte bancaire a été multiplié par cinq sur la période 2000-2015.⁷ La technologie du QR code⁸ et de la puce NFC⁹, permettant de payer sans aucun contact, s'est également développée extrêmement rapidement.

Le potentiel de croissance en termes de volume d'utilisation est très important et on peut penser que les consommateurs utiliseront de plus en plus ces technologies à l'avenir. Cependant, notre pays n'est certainement pas précurseur dans le domaine. Le système de paiement mobile développé par Belgacom, « Pingping » est un bon exemple à cet égard.

Le paiement électronique s'étend également à d'autres secteurs. On peut citer, par exemple, les chèques-repas ou les titres-services dont l'utilisation sous forme électronique s'est généralisée. Ces nouveaux outils entrent petit à petit dans les mentalités des citoyens.

Selon une étude réalisée par McKinsey (2013), près de la moitié des transactions réalisées aux Etats-Unis en 2011 étaient représentées par de l'argent liquide. A l'inverse, en observant les flux de dollars, on constate que le cash ne représente plus que 2% du montant total en 2011. Même si la disparition du cash ne semble pas encore à l'ordre du jour, certains pays ont déjà particulièrement avancé dans ce processus, à tel point qu'une « société sans cash » n'est plus un sujet tabou pour eux.

⁶ Un système de paiement sans contact est un système de paiement à distance utilisant la technologie NFC pour effectuer des paiements sécurisés.

⁷ Trends tendances, 19 mai 2016



Scan2pay: payer en scannant avec un code QR

Développé par Paysafecard, cette technologie permet de payer rapidement en utilisant un smartphone pour scanner un code QR. Chaque paiement est ensuite validé via un code de sécurité personnel.

Le concept du code QR consiste à créer un lien entre l'espace physique et l'espace numérique. Il est déjà fortement utilisé par la grande distribution qui propose, dans certains pays, de faire ses courses via des affiches dans le métro et de payer en utilisant cette technologie. Cette méthode est également fortement utilisée en marketing. Les coûts d'installation deviennent de plus en plus démocratiques, à tel point qu'on peut considérer que de plus en plus de commerçants seront équipés de cette technologie à l'avenir. Bancontact a également développé sa propre application de paiement par code QR. Selon son CEO, on décompterait environ 50.000 achats par semaine via l'application.

⁸ Le QR code est un code-barres en deux dimensions dont le contenu peut être décodé rapidement (QR signifie en anglais Quick Response) par un lecteur de code-barres, un téléphone portable ou encore une webcam. Ce système est utilisé dans de nombreuses applications en marketing et en e-commerce notamment.

Belgacom PingPing: un décollage qui tarde à venir

Belgacom PingPing est un système de paiement par téléphone mobile lancé par Belgacom (actuellement Proximus) en 2009, après une prise de participation dans la société Tunz. Le système combine l'utilisation de SMS et celle de la technologie NFC. Belgacom voulait à l'époque anticiper la disparition progressive de Proton, l'application de porte-monnaie électronique lancée en 1996 dans notre pays. La marque n'a cependant jamais véritablement décollé et n'a jamais été très connue du grand public. La principale difficulté pour ce type de projet serait de trouver un modèle de business cohérent, en particulier pour une entreprise dont le paiement ne fait pas partie de son corps de métier. Après plusieurs phases de test, le système a été lancé dans des cantines scolaires, dans certains clubs de sport, dans des cantines d'entreprise ainsi que pour le paiement de tickets de stationnement. Le système n'a pas réussi à s'imposer comme système de paiement généralisé et le nombre d'utilisateurs reste réduit.

Il s'agit en particulier des pays scandinaves. Nous analysons le cas particulier de la Suède.

⁹ Near Field Communication ou communication en champ proche. Il s'agit d'une technologie de communication sans fil à courte portée et à haute fréquence permettant l'échange d'informations entre des périphériques jusqu'à une distance de 10 cm (Richard, 2016)

Etude de cas: la Suède comme précurseur d'une société sans cash

La petite ville de suédoise Karlshamn a la particularité de constituer un emplacement stratégique proche de la Mer Baltique. C'est également un endroit où les promeneurs, s'ils franchissent les portes de l'église Carl Gustafs, peuvent constater la présence de lecteurs de cartes permettant de faire des dons sous forme de paiements électroniques !

La Suède a été le premier pays européen à introduire le billet de banque au XVII^{ème} siècle. Elle fait désormais partie des premiers pays à vouloir s'en débarrasser. Le pays a, en effet, opté depuis de nombreuses années pour la disparition progressive du cash. Certes, l'argent liquide existe toujours mais il devient de plus en plus secondaire. La plupart des magasins se sont adaptés à l'évolution de vie de la population locale qui délaisse de plus en plus l'argent liquide. Seules certaines des agences bancaires les plus importantes délivrent encore de l'argent liquide. Les transports publics n'autorisent, dans certains cas, que des paiements électroniques et même certaines églises et certains vendeurs de journaux ambulants permettent le paiement par carte bancaire ou par téléphone mobile. En Suède, l'argent liquide ne représente qu'un peu moins de 2% du PIB, contre 9% dans la zone euro et 7% aux Etats-Unis.¹⁰ Selon l'association des banquiers suédois, la diminution de l'argent liquide en circulation aurait déjà eu un impact positif sur le taux de criminalité et, en particulier, sur le nombre de hold-up bancaires qui serait passé de 110 en 2008 à seulement 5 en 2015.¹¹ L'impact serait également visible sur d'autres types de crimes.

Comment expliquer que la Suède soit autant en avance dans ce domaine ? On peut raisonnablement se poser la question de savoir si le passage à une société sans cash est vraiment uniquement une question de mentalité ou si l'investissement dans l'économie digitale afin de développer des infrastructures et des facilités favorisant la mise en place de transactions électroniques serait la raison principale de ce changement de mode de vie. Force est de constater que la Suède est actuellement très avancée dans le domaine de l'économie digitale. Au Forum Economique Mondial, la Suède s'est classée en troisième position du « *networked readiness index 2015* », juste derrière la Finlande et le leader Singapour mais loin devant des pays comme la Belgique, la France ou encore l'Allemagne. Cet indice mesure la capacité du pays à exploiter les opportunités offertes par les technologies et l'information et de la communication dans le but d'augmenter la compétitivité et le bien-être.

Précisons toutefois que cette évolution rencontre une vive opposition d'une partie spécifique de la population, en particulier les personnes âgées qui n'ont parfois que très peu d'accès à Internet ou pour lesquelles il est tout simplement plus difficile de s'adapter aux évolutions de la société. A titre d'exemple, parmi les retraités de plus de 75 ans, seul un tiers utilise Internet dans le pays. La Banque Centrale Suédoise pointe, quant à elle, l'importance de la coexistence de plusieurs modèles de paiements et ne prévoit pas une disparition complète du cash avant plusieurs dizaines d'années.



¹⁰ Chiffres de la « Riksbanken » repris par Libération (janvier 2016).

¹¹ Chiffres de l'association des banquiers suédois, repris par

Libération (janvier 2016).

L'ARGENT LIQUIDE, ENCORE BIEN ANCRÉ DANS LES MENTALITÉS

Au-delà de l'aspect légal et économique, on peut également se poser la question de l'impact psychologique que pourrait avoir une éventuelle disparition du cash. Les gens sont-ils vraiment prêts à renoncer à ce symbole qui fait partie de leur vie de tous les jours depuis si longtemps? Une telle résistance au changement ne pourrait-elle pas s'expliquer par des facteurs sociétaux?

La Belgique garde une place importante dans le classement des pays évalués en fonction de la part d'argent liquide retiré relativement au PIB (classement dominé par la Grèce et le Portugal). En 2014, le montant des billets retirés dans notre pays correspondait à 11% du PIB, contre seulement 6% pour la France¹². Mais notre pays n'est pas une exception. En Allemagne, près de 80% des paiements s'effectuent encore en argent liquide à l'heure actuelle (contre 50% aux Etats-Unis).¹³ Le cas spécifique de l'Allemagne peut, cela dit, s'expliquer par un passé monétaire mouvementé et relativement douloureux dans un contexte d'hyperinflation après la deuxième guerre mondiale. Les Allemands ont vu, pendant cette période, plus de 90% de leurs économies s'évaporer. A l'heure actuelle, le porte-monnaie moyen du consommateur allemand contient encore l'équivalent de 123 dollars en moyenne, soit presque le double de celui du consommateur français ou américain.

On distingue plusieurs facteurs pouvant expliquer l'importance de l'argent liquide au sein de notre société.

L'ARGENT LIQUIDE COMME DERNIER REMPART DE LA LIBERTÉ ET DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Aujourd'hui, le fichage est partout. Chaque fait et geste est enregistré, étudié, calculé afin de nous offrir des services plus adaptés, des promotions encore plus ciblées ou simplement dans le but de garantir notre sécurité. L'argent liquide reste l'un des seuls moyens de paiement permettant de ne pas être suivi à la trace.

L'idée principale défendue par les défenseurs de l'argent liquide réside dans le concept de « diminution de liberté et de protection de la vie privée » qui serait engendrée par sa disparition. L'utilisation massive de modes de paiement électroniques laisse bien entendu des traces permettant à des personnes mal intentionnées ou non d'accéder à des données importantes comme les coordonnées bancaires ou, plus largement, les habitudes de consommation. C'est une problématique que l'on retrouve dans de nombreux secteurs de l'économie. Il est évident que la disparition du cash, si elle devait avoir lieu, devrait être fortement encadrée par des règles strictes en matière de protection de la vie privée et de liberté des citoyens. Elle pourrait, par exemple, s'accompagner de la création d'un autre mode de paiement totalement anonyme permettant aux citoyens de continuer à envoyer ou donner de l'argent sans pouvoir être automatiquement tracé.

A côté de cela, l'évolution des technologies engendre une augmentation importante des actes de piratages et de cybercriminalité contre lesquels il est extrêmement difficile de lutter.

Cependant, il est également important d'aller au-delà de cette simple idée de privation de liberté et de prendre en compte les avantages aussi bien pour les citoyens que pour l'Etat en termes de coûts de transaction ou de perception de la fiscalité par exemple.

L'ARGENT LIQUIDE POUR MIEUX GÉRER SON BUDGET ?

C'est également un argument souvent utilisé : l'argent liquide permettrait de mieux gérer ses dépenses et de donner un signal sur ce qui peut encore être dépensé et sur l'ampleur des dépenses passées. On peut, à l'inverse, se demander si le développement des portefeuilles électroniques et des outils de homebanking ne permet pas finalement d'améliorer encore plus la gestion des dépenses en offrant des outils de gestion toujours plus sophistiqués. Cet argument est donc quelque peu à nuancer.

L'ARGENT LIQUIDE POUR SE PROTÉGER DE L'EFFONDREMENT DU SYSTÈME BANCAIRE ?

La plupart des défenseurs du cash soulèvent également l'importance de pouvoir détenir de l'argent liquide en cas d'effondrement du système bancaire. Cet argument a été renforcé depuis la crise financière de 2008 et les conséquences sur l'effondrement du système bancaire.

LA DISPARITION DU CASH, CE N'EST PAS POUR DEMAIN

Pour conclure sur cette problématique, on peut raisonnablement considérer que notre société va continuer à utiliser l'argent liquide pendant de nombreuses années encore. Même si la tendance va vraisemblablement continuer à s'orienter vers l'utilisation de plus en plus importante des paiements électroniques, les deux modèles sont probablement amenés à coexister en tant que modèles complémentaires. Pour conclure, la disparition complète du cash, annoncée depuis des décennies, ce n'est donc pas pour tout de suite !

¹² Trends tendance, 19 mai 2016

¹³ Rapport de la Réserve Fédérale, septembre 2014

II. LA MONNAIE DU FUTUR EST-ELLE DÉJÀ LÀ ?

Bitcoin, Litecoin, Ether....Non, il ne s'agit pas d'un nouveau langage sorti tout droit d'un film fantastique. On les appelle les monnaies virtuelles, ou monnaies digitales, et elles prennent une place de plus en plus importante dans notre économie.

L'argent virtuel s'est fortement développé ces dernières années, avec la contribution du développement considérable d'Internet. Cet argent n'existe que sur Internet. On parle souvent de «*crypto monnaie*». Elle repose en effet sur l'utilisation de techniques de cryptographie qui permettent d'assurer la validation des transactions. Il existe plusieurs centaines de monnaies digitales en circulation, dont le litecoin, le peercoin ou encore le bitcoin. Elles sont pour la plupart d'entre elles inspirées du bitcoin. L'utilisation de ce type de monnaie se fait sans aucun contrôle: les utilisateurs ne doivent pas révéler leur identité.

Le Bitcoin est apparu en 2009 et a la particularité de n'être émis par aucune banque nationale. Les transactions de Bitcoins sont gérées selon un système entièrement aléatoire généré par des ordinateurs. Il s'agit donc d'une devise électronique cryptée qui permet à ses utilisateurs d'effectuer des transactions sans passer par une banque.

Au départ, cette méthode de paiement ne pouvait être utilisée que pour des paiements en ligne. Aujourd'hui, plusieurs milliers d'entreprises à travers le monde acceptent ce type de paiement. En Belgique, Gand est devenue, en avril 2015, la première ville du pays à accepter les paiements en bitcoin. On peut même trouver des bornes d'achat permettant d'échanger ses billets contre des bitcoins !

L'argent virtuel est également utilisé à des fins spéculatives. Le cours de ce type de monnaie est en effet extrêmement volatil et il n'est pas rare d'observer des variations très élevées pouvant aller jusqu'à 30% sur une journée. Le bitcoin pose quelques problèmes et la question de la confiance n'est pas encore réglée. Il est associé à de nombreuses incertitudes et la plupart des experts ont du mal à se positionner par rapport à cette monnaie. De nombreuses escroqueries ont vu le jour autour de cette monnaie virtuelle à tel point que son cours a fortement diminué ces derniers mois. La sécurité du système semble donc relativement fragile. Comment fonctionne le système? Existe-t-il des risques pour l'économie? Doit-on se méfier de ce nouveau phénomène?



Nous essayons dans cette section d'appréhender la question sous un angle technique et de mieux identifier ses avantages et ses inconvénients. Nous reviendrons par la suite sur les mesures à mettre en place pour encadrer ces nouveaux modes de paiement.

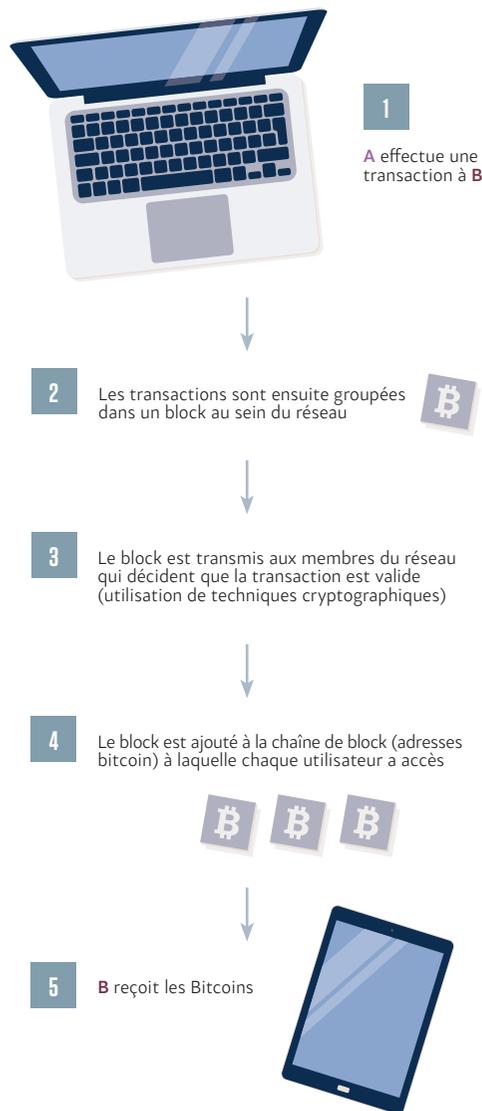
COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Analysons quelques instants le cas du bitcoin, l'exemple le plus connu de monnaie digitale. La création et la régulation des bitcoins sont assurées par les utilisateurs eux-mêmes selon un procédé très spécifique. Les adresses bitcoins sont partagées par l'ensemble des utilisateurs. On les appelle la «*chaîne de blocs*». La chaîne de blocs est en réalité un grand livre comptable accessible à tous et entièrement public. A chaque adresse correspond une clé secrète qui permettra le transfert de bitcoins. Ce sont les «*mineurs de bitcoins*» qui vérifient la validité des transactions. L'utilisateur qui souhaite effectuer un paiement transmet des informations qui seront disséminées dans le réseau. Les mineurs de bitcoins vont rentrer en compétition les uns avec les autres pour vérifier des «*blocs de transaction*». Le mineur qui parvient à vérifier en premier le bloc de transaction sera récompensé par de nouveaux bitcoins.

Le schéma (Figure 2) donne un aperçu du mécanisme de transmission d'un Bitcoin d'un utilisateur A à un utilisateur B.

Le minage de bitcoins est devenu un véritable business à part entière et des entreprises se sont spécialisées dans ce domaine. Bien que le minage soit une opération ouverte à tous, la puissance des appareils nécessaires à ces opérations rend cette activité pratiquement impossible pour un particulier. Les mineurs utilisent en effet du matériel informatique extrêmement spécialisé. La difficulté des opérations est adaptée de façon régulière avec pour objectif qu'un bloc de transaction puisse être résolu toutes les dix minutes environ.

Figure 2 : Mécanisme de transmission du Bitcoin



A chaque fois qu'un bloc est résolu, le mineur reçoit une récompense de 50 bitcoins. Le montant de la récompense est divisé par deux tous les 210.000 blocs. Etant donné que le nombre maximum de bitcoin pouvant être créés est de 21 millions, ce chiffre devrait être atteint aux alentours de 2140. Il y a actuellement un peu plus de 13 millions de bitcoins en circulation réparti entre un à deux millions d'utilisateurs à travers le monde.

Notons également que le rythme de création des bitcoins est régulé afin de tenir compte du nombre de mineurs et de la capacité informatique disponible. La limite a d'ailleurs été diminuée en 2013 à 25 bitcoins toutes les dix minutes contre 50 bitcoins par dix minutes en 2009.

Il est important de préciser que la limite imposée au Bitcoin garantit l'utilisateur contre l'inflation étant donné que la création monétaire ne se fait pas par la «*planche à billets*», comme c'est le cas dans le système monétaire classique. En juillet 2013, la capitalisation boursière du Bitcoin était d'environ un milliard USD représenté par 11,4 millions de bitcoins en circulation.¹⁴

Chaque personne peut très facilement acheter et échanger des bitcoins. Il suffit de se connecter via Internet sur une plateforme d'échange et le transfert se fait très facilement. Il ne faut aucune connaissance informatique préalable et l'utilisateur lambda qui utilise des bitcoins n'a pas nécessairement besoin de participer au minage de bitcoins ou de comprendre la procédure. Pour certains cependant, le minage de bitcoins est devenu une opération très lucrative, à tel point que de nombreuses personnes en ont fait leur business à part entière.

Plongeon virtuel dans une mine de bitcoin en Chine¹⁵

Nous sommes à Changcheng, dans la ville de Dalian, une ville de la province de Liaoning en Chine, comptant près de 7 millions d'habitants. Dalian est non seulement une importante ville industrielle mais c'est aussi le troisième port de Chine et le premier pour les hydrocarbures. Depuis quelques années, une nouvelle activité s'est développée dans la région : le minage de bitcoins.

Ici, pas besoin de beaucoup d'employés, ce sont les machines qui travaillent, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'immeuble, de trois étages, est d'apparence austère et un bruit assourdissant se dégage dès le passage de la porte d'entrée. Ce sont les bruits des nombreuses machines et des ventilateurs qui tournent à plein régime afin de diminuer la température pour permettre aux ordinateurs de gagner la course au minage de bitcoins. Le manager du site l'explique dans des mots très simples : «*nous faisons la course pour répondre à une question sur Internet, celui qui obtient le bon calcul en premier sera récompensé*». C'est en quelque sorte le principe de base du minage des Bitcoins. Chaque machine est connectée à une source d'énergie et est ensuite connectée à Internet. Les ordinateurs génèrent ensuite des algorithmes permettant de calculer des solutions.

A vitesse de croisière, chaque site serait capable de miner environ 100 bitcoins par jour. Le coût de l'électricité est un facteur important, avec un usage d'environ 1250 kWh et une facture pouvant atteindre 72.000 euros par mois. Les six sites généreraient en 2014 près de 4000 bitcoins par mois, soit près de 2 millions d'euros.¹⁶

Son propriétaire l'assure, «*le Bitcoin est l'avenir des systèmes de paiement et la volatilité du cours peut être expliquée par le fait que cette monnaie est encore dans sa phase de développement*». Le gouvernement chinois ne s'y oppose pas à l'heure actuelle mais n'encourage pas nécessairement son développement.

¹⁴ Brière, Oosterlinck & Szafarz, 2013

¹⁵ Issu d'un reportage vidéo réalisé par le site Motherboard

¹⁶ Taux de change du 1er juin 2016



UNE MONNAIE UNIVERSELLE ENTIÈREMENT DÉCONNECTÉE DU SYSTÈME MONÉTAIRE

Le bitcoin est une monnaie universelle, accessible à tous et basée sur le principe de l'économie collaborative. La monnaie collaborative est l'une des nombreuses applications résultant de l'expansion de l'économie collaborative.¹⁷ L'augmentation de la puissance de calcul des ordinateurs personnels et le développement du «peer to peer» a permis de contribuer à l'apparition de nouvelles idées collaboratives en tout genre. Dans le but d'éviter l'inflation et afin de constituer une réelle alternative aux monnaies nationales issues de pays qui font tourner la planche à billets, ces monnaies plafonnent le montant total d'unités en circulation. C'est pour cette raison que certains économistes parlent d'«*or numérique*» pour qualifier le Bitcoin.

La déconnexion totale du système monétaire constitue un des avantages importants du Bitcoin et il s'agit sans doute d'une des raisons principales de son succès. A l'origine de la création de cette monnaie, on retrouve l'idée de l'abolition du monopole gouvernemental sur la monnaie. Sa nature libre et décentralisée empêche toute prise de pouvoir sur son fonctionnement contrairement aux monnaies nationales et internationales. L'impossibilité de «*créer de la monnaie*» en utilisant le mécanisme de «*planche à billets*» empêche également le phénomène d'inflation de se produire.

L'idée de libérer la monnaie de toute influence politique et de l'économie nationale est à la base du développement de cette monnaie virtuelle. Le Bitcoin est insaisissable, il n'est pas logé dans une banque et les bitcoins peuvent par conséquent être entièrement conservés même en cas de crise grave. Il est probable qu'au plus les Banques Centrales feront fonctionner la planche à billets, les déficits et les dettes seront importants, plus cette monnaie pourrait gagner en popularité auprès de la population.

DES AVANTAGES QUI VONT AU-DELÀ DU SYSTÈME MONÉTAIRE

Il semblerait qu'à l'origine, l'attrait pour cette nouvelle monnaie soit purement idéologique. Cette monnaie trouverait son fondement dans la volonté de s'émanciper du système financier et de ses nombreuses failles. Il ne concernait alors qu'un nombre très réduit d'acteurs. Aujourd'hui, les investissements dans les startups innovantes en lien avec le Bitcoin ont dépassé le milliard de dollars et de nombreux acteurs majeurs du monde financier comme, par exemple, American Express ou Goldman Sachs ont décidé d'y investir.¹⁸ Toutefois, comme nous le verrons, le Bitcoin ne présente pas que des avantages et sa réputation a déjà pris un fameux coup, notamment, comme nous le verrons, avec le scandale de la plateforme Mt. Gox. Comment expliquer dès lors que de grands acteurs du monde financier continuent de s'y intéresser et d'y investir des sommes importantes ?

En réalité, ce n'est pas tant la monnaie qui intéresse les investisseurs, mais davantage la technologie associée.

UNE TECHNOLOGIE DISRUPTIVE ET DE NOMBREUSES APPLICATIONS

Les entreprises financières commencent petit à petit à prendre conscience des avantages liés à la technologie des blockchains. Elle promet en effet des applications bien plus nombreuses que celles liées au domaine monétaire et pourrait révolutionner de nombreux secteurs. Cette technologie est apparue pour la première fois avec le Bitcoin et aurait été développée par un inconnu se présentant sous le pseudonyme de Satoshi Nakamoto. Il s'agit d'une technologie de stockage et de transmission d'information de manière transparente et sécurisée qui fonctionne sans organe central de contrôle.

La blockchain représente en réalité une base de données contenant l'historique des échanges entre utilisateurs. Cette base de données est partagée par les utilisateurs afin qu'ils puissent vérifier la validité de la chaîne. Une blockchain peut être privée ou publique. On peut par exemple la comparer à un «*très grand cahier, que tout le monde peut lire librement et gratuitement, sur lequel tout le monde peut écrire, mais qui est impossible à effacer et indestructible*».¹⁹

La technologie se caractérise par trois grands aspects qui contribuent à son attrait : son caractère décentralisé, sa sécurité et sa transparence.

Quels pourraient être les différents domaines d'application de cette technologie disruptive ?

- Toutes les applications concernant le transfert d'actifs : cela peut concerner le monde financier mais aussi d'autres secteurs comme, par exemple, le politique (vote en ligne) ;
- Les applications de registre : la blockchain permet d'assurer une traçabilité infaillible des objets et pourrait être utilisée dans la gestion des inventaires, par exemple, ou la gestion comptable des actifs ;
- La conclusion de contrats : on parle de «*smart contract*», c'est-à-dire des protocoles informatiques qui permettent de faciliter, vérifier et exécuter la négociation ou l'exécution d'un contrat, sans intervention humaine.

Vous l'avez compris, la technologie des blockchains pourrait contribuer à réduire fortement les coûts de transaction dans de nombreux domaines et améliorer la sécurité de certaines activités dans des secteurs comme la finance, la santé, le transport, l'immobilier, les assurances, etc. Cela explique l'attrait important des investisseurs.

¹⁷ Voir également l'ouvrage collectif «*Libérer le potentiel de l'économie collaborative*» (de Salle, Colin, de Saint-Martin, Bairoit & Pradella, 2016)

¹⁸ CBinsights, 2015

¹⁹ Jean-Paul Delahaye, informaticien et mathématicien français repris par le site Internet «*Blockchain France*».

La Zooz, plus loin encore qu'Uber et Blablacar

La Zooz est une start-up israélienne proposant un service de covoiturage complètement décentralisé et détenu par sa communauté. Il s'agit d'une organisation décentralisée réunissant une communauté d'utilisateurs dans le but de développer une application de covoiturage dont l'objectif est la synchronisation en temps réel des places non utilisées dans une voiture avec les besoins des utilisateurs via une plateforme décentralisée basée sur la technologie de la blockchain. Cette application souhaite révolutionner le covoiturage en supprimant l'intermédiaire et en proposant de meilleurs incitants au partage de véhicules. L'objectif est de créer une série de systèmes de transport intelligents.

Le service est open source et permet aux utilisateurs de se connecter en temps réel pour remplir les sièges vides des conducteurs sans passer par un intermédiaire. C'est donc une grande différence par rapport aux plateformes de covoiturage classiques : le service n'est pas détenu par ses fondateurs, mais bien par la communauté.

Les utilisateurs sont rémunérés via des « jetons » appelés « Zooz » et basés sur le Bitcoin. Afin de favoriser l'émergence du concept et de privilégier les « early adopters », la valeur des jetons diminue avec le nombre d'utilisateurs inscrits. La communauté compte actuellement 3.890 membres actifs et revendique déjà plus de 10 millions de km parcourus.

Il existe par ailleurs déjà de nombreuses applications qui utilisent la technologie. L'exemple de la start-up Zooz (voir encadré) permet de mieux comprendre pourquoi cette technologie pourrait révolutionner de nombreux secteurs.

Selon Primavera De Filippi, chercheuse au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la technologie des blockchains serait « une sorte de technologie de la réglementation, permettant aux lois d'être appliquées de façon plus transparente et plus efficace ».²⁰

LA MONNAIE VIRTUELLE N'EST POURTANT PAS SANS RISQUE

Nous l'avons dit, la technologie associée à la monnaie digitale est caractérisée par une sécurité importante. Mais est-ce vraiment le cas de la monnaie elle-même ? Une forte unanimité semble se dégager en ce qui concerne l'utilisation de la technologie mais la monnaie en tant que telle suscite beaucoup plus de débats.

Essayons de mieux comprendre les risques associés à l'utilisation d'une monnaie virtuelle. On peut distinguer différentes catégories de risques :

- le **risque financier**, qui résulte d'une perte d'argent potentielle suite à une opération financière (comme l'achat et la revente d'un titre ou d'une monnaie).

Le risque financier associé à l'utilisation des monnaies virtuelles est relativement important. En particulier, la volatilité de ce type de monnaie est bien plus élevée que la moyenne, ce qui entraîne un risque de change très important. Il n'est pas rare d'observer des variations de prix pouvant aller jusqu'à 30%, sans aucun contrôle du cours de cet argent.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu du cours du Bitcoin depuis sa création en 2009. On observe une première bulle en 2011 avec une augmentation du cours qui est passé de 1 USD fin 2010 à près de 30 USD en juin 2011. La société Wikileaks pourrait être responsable de cette première augmentation. Elle avait en effet mis en place un système de dons basé sur le Bitcoin, ayant été bloquée par les trois principaux acteurs de transactions monétaires électroniques (Mastercard, Visa et Paypal).²¹

Mais, comme l'indique le graphique, c'est au premier trimestre de l'année 2013 que le cours va commencer à exploser. En avril 2013, il atteindra un premier pic au-dessus de 250 USD. Mais la bulle éclatera rapidement avec un retour sous le seuil des 50 USD. Certains analystes considèrent que cette seconde bulle est la résultante des premières activités spéculatives sur cette monnaie virtuelle suite à l'augmentation de l'intérêt médiatique qu'elle a suscité. Le 29 novembre 2013, la valeur d'un bitcoin va pour la première fois être supérieure à la valeur de l'once d'or, à près de 1.250 USD. Le cours va ensuite s'effondrer à partir de février 2014 suite à la disparition de la plateforme MtGox. Nous reviendrons sur cet événement.

Graph 1 : Evolution du cours du Bitcoin depuis sa création en 2009



Source : blockchain.info

²⁰ Repris par le parlement européen (REF. : 20160126STO11514)

²¹ Source : trader-finance.fr

De manière générale, l'extrême volatilité du Bitcoin n'est pas une bonne chose pour son fonctionnement étant donné l'origine même du système qui fait que chaque transaction dure 10 minutes. Ce délai fait que la transaction n'est pas instantanée. En limitant la quantité maximale de bitcoins pouvant être fabriqués, le système a conçu par défaut une « *pénurie* » qui constitue l'essence même de son caractère extrêmement spéculatif.

Un autre élément du risque financier se retrouve dans le fait que l'offre de Bitcoin n'est pas contrôlée par une banque centrale. L'avantage est toutefois que ces transactions échappent aux frais et à la censure financière.

Enfin, il est important de rappeler que, contrairement à l'argent placé sur un compte d'épargne, en bons de caisse ou sur des comptes à terme, l'argent virtuel ne bénéficie pas d'une garantie d'Etat à hauteur de 100.000 euros par institution financière et par personne. Il n'existe en effet aucune garantie pour les placements en argent virtuel.

- le **risque opérationnel**, lié à une défaillance dans les procédures par exemple.

En examinant de plus près l'argent virtuel, on comprend rapidement que cette deuxième catégorie de risque est également extrêmement élevée. Le risque opérationnel est important en raison de l'environnement utilisé. Les plateformes Internet peuvent parfois être piratées, ou simplement le manque de transparence peut donner lieu à de nombreuses situations d'escroquerie. Aucune autorité de contrôle n'a, à l'heure actuelle, validé la fiabilité opérationnelle de ces plateformes d'échange.²²

Selon la Banque de France, le bitcoin ne répond pas à la définition d'un moyen de paiement au sens du Code monétaire et financier français car le bitcoin n'est pas émis contre la remise de fonds. Il n'est assorti d'aucune garantie légale de remboursement à tout moment et à la valeur nominale.

L'utilisateur de bitcoin est relativement dépendant des plateformes étant donné que leur valeur sur les plateformes d'échange n'est absolument pas garantie et résulte de la simple confrontation entre l'offre et la demande. Il n'y a donc aucune garantie de prix et de liquidité, ni aucun statut légal ou cadre réglementaire.

Le scandale de la plateforme Mt. Gox est un exemple concret de risque opérationnel lié à l'utilisation de Bitcoins.

Le scandale de la plateforme Mt. Gox

La société Mt.Gox était une plateforme d'échange de monnaie virtuelle basée au Japon, à Tokyo. Créée en 2009 et initialement conçue pour l'échange de cartes « *Magic* », elle s'est reconvertie l'année suivante en une plateforme d'échange de bitcoins.

En février 2014, elle disparaîtra brutalement sans aucune explication. Le site affichait un message d'erreur et les responsables n'ont plus donné signe de vie pendant un moment. Un an avant sa disparition, cette plateforme gérait pas moins de 80% de l'ensemble des transactions de Bitcoins dans le monde.²³ Cette disparition a entraîné une chute extrêmement importante du cours du bitcoin qui est passé de 1.000 dollars en janvier 2014 à 500 dollars le jour suivant la disparition du site. De nombreuses plaintes ont été déposées et l'enquête est toujours en cours mais il semblerait que cette disparition serait la conséquence d'une situation probable de faillite de l'entreprise suite au vol d'un nombre important de bitcoins. L'entreprise a déclaré par la suite avoir perdu 750.000 bitcoins de ses clients et 100.000 de ses propres bitcoins (soit un montant total de 352 millions d'euros au cours de l'époque). La plateforme a été déclarée en faillite en avril 2014.

Il est difficile à l'heure actuelle de comprendre ce qui s'est réellement passé et plusieurs hypothèses existent : fraude et détournement d'argent des propriétaires de la plateforme, manque de sécurité et piratage. Cependant, il est évident que cet événement a porté un coup brutal à la confiance qui régnait autour de ce nouveau moyen de paiement.

²² FSMA & BNB, 2014

²³ France 24, 2014



TRAFFIC DE DROGUE, BLANCHIMENT D'ARGENT ET FRAUDE FISCALE

Le caractère anonyme des transactions est souvent mis en avant comme un risque important d'utilisation de cette monnaie à des fins criminelles ou dans le but de blanchir de l'argent. Le Groupe d'action financière (GAFI) a par ailleurs publié un certain nombre de lignes directrices en lien avec les nouvelles méthodes de paiement. Il dénonce très clairement le danger d'instrumentalisation des monnaies virtuelles par les groupes qui blanchissent des capitaux ou qui financent le terrorisme.²⁴

L'exemple de la plateforme Mt. Gox n'est pas le seul exemple d'abus déjà constaté par les autorités sur les plateformes utilisant des bitcoins. En octobre 2013, le site Internet «*Silk Road*» a été fermé par le FBI aux Etats-Unis. Ce site n'était pas seulement un lieu d'échange anonyme de produits narcotiques, mais également une plateforme sur laquelle s'échangeait une importante partie des bitcoins en circulation étant donné qu'il s'agissait de l'unique méthode de paiement acceptée sur le site. Ce trafic de drogue aurait généré des ventes de plus d'1,2 milliards USD.

PLUS QUE LA MONNAIE DU FUTUR, LA TECHNOLOGIE DE DEMAIN

On peut raisonnablement se demander si le Bitcoin est amené à perdurer. Il peut en effet contribuer au business des paradis fiscaux en permettant même un service à coût réduit. Il peut également être facilement utilisé dans le cadre d'autres stratégies de blanchiment d'argent. Selon l'économiste Alan Greenspan, ancien Président de la Réserve Fédérale américaine, le bitcoin n'a aucune valeur intrinsèque et ne peut être qu'une bulle spéculative. Selon lui, une monnaie doit nécessairement être adossée à quelque chose pour pouvoir être convertible et ce n'est pas le cas pour le bitcoin étant donné l'impossibilité de repayer en quelque chose qui soit universellement acceptable et dont la valeur intrinsèque est reconnue. Alors que l'Allemagne accepte le bitcoin comme unité de compte privé, la Chine et la Russie l'ont interdit.

Nous l'avons vu, le développement de ce type de monnaie présente des risques et des désavantages importants et son avenir reste un grand point d'interrogation dans le monde financier. Est-on en train d'assister au développement d'une bulle ou à l'émergence d'un tout nouveau mode de fonctionnement dans les systèmes de paiement? Difficile à dire à l'heure actuelle. Une seule certitude : la technologie de la blockchain va probablement perdurer et doit encore connaître de nombreuses applications dans différents secteurs d'activité.

²⁴ Banque de France, 2013

III. LES MONNAIES COMPLÉMENTAIRES LOCALES : À CONTRE-COURANT ?

« VOUS AVEZ LA MONNAIE SUR 21 POUNDS ? »

En vous promenant dans les allées des marchés de la petite ville de Totnes, localité de 8.000 habitants dans le sud de l'Angleterre, vous aurez peut-être l'occasion de savourer quelques spécialités comme le fromage de Stilton ou les moules aromatisées pour tous les goûts. Mais vous pourriez être encore plus surpris lorsque vous apercevrez des passants payer avec des billets de... 21 pounds ! Pourtant, nous ne rêvez pas, le Totnes pound est une monnaie complémentaire créée en 2007 pour renforcer l'économie locale et éviter la fuite des capitaux. Comme pour rappeler les caractéristiques subtiles de l'humour anglais (ou peut-être davantage en guise de clin d'œil ironique contre ce qu'ils considèrent être les effets néfastes d'un capitalisme exacerbé), les habitants ont décidé d'imprimer un billet de 21 pounds ! Quand on demande au concepteur : « Pourquoi 21 pounds ? », il répond « why not ? » et « because we can ».

Les Anglais manient l'ironie à la perfection. Et le Totnes pound n'est qu'un exemple parmi d'autres du développement de ces nouvelles méthodes de paiement. Face aux conséquences négatives du capitalisme et suite à la crise financière de 2008, de nombreuses régions ont décidé de prendre l'initiative en développant elles-mêmes leur propre monnaie. Conscientes des nombreuses opportunités qu'offrent ces nouveaux moyens de paiement, les entreprises et les autorités locales se sont très rapidement prêtées au jeu. Dans ce contexte, l'argument du lien social et de la proximité l'emportent sur celui de l'évolution technologique et on peut considérer que cette tendance s'inscrit dans un cadre différent de celui du développement de moyens de paiement innovants.



Même si dans certains cas, les monnaies locales peuvent également exister sous forme électronique, l'aspect physique reste une caractéristique importante de ce type de monnaie.

Les monnaies complémentaires se développent de plus en plus à travers le monde, du Chiemgauer en Allemagne, qui a mis en circulation l'équivalent d'un demi-million d'euros, à la Banco Palmas au Brésil, une banque communautaire qui a mis en place une monnaie locale pour cibler les besoins des habitants des favelas, en passant par le Fureai kippu au Japon, un système de rémunération permettant d'aider et de mieux soigner les personnes âgées.

Le principe de base de la monnaie locale est relativement simple. Supposons qu'une personne fasse ses courses au petit supermarché du coin. Ce dernier accepte d'être payé en monnaie locale. A la fin du mois, le commerçant aura récolté une partie de son chiffre d'affaires en monnaie locale. Pour éviter des frais de conversion, il va négocier avec certains de ses fournisseurs pour qu'ils acceptent d'être également payés en monnaie locale. Si ce dernier accepte, il devra également réfléchir à une manière d'utiliser cet argent sans le convertir. Tout cela déclenche une sorte de réaction en chaîne qui permet d'apporter un certain dynamisme à l'économie locale au-delà d'une certaine échelle.

CRÉER SA PROPRE MONNAIE : EST-CE LÉGAL ?

Qui peut créer de la monnaie ? A première vue, tout le monde. Du moins si l'on considère le terme dans son sens le plus large. L'élément de base qui caractérise la valeur d'une monnaie est la confiance. La pratique consistant à utiliser un « bon de valeur » pouvant être échangé contre de la marchandise existe depuis des siècles et est encore aujourd'hui massivement utilisée par les entreprises afin de fidéliser leur clientèle.

Historiquement, la monnaie a trois grandes fonctions principales : un moyen de paiement, une unité de compte et une réserve de valeur. L'euro, notre monnaie de référence, remplit les trois fonctions en même temps. L'euro est l'instrument de paiement légal de l'ensemble des pays de la zone euro et aucune autre monnaie n'est reconnue en tant que telle.

L'article 178bis du Code Pénal qui concerne la protection des signes monétaires ayant cours légal stipule que « quiconque aura émis un signe monétaire destiné à circuler dans le public comme moyen de paiement sans y avoir été habilité par l'autorité compétente, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 10.000 euros, ou d'une de ces peines seulement ». Toutefois, les travaux préparatoires à cet article en précisent le contexte : « Ne tombent évidemment pas dans le champ d'application de l'article [178bis], l'émission de chèques, de lettres de change, de cartes de paiement ou l'ouverture de comptes à vue dont on peut disposer au moyen de chèques ou d'ordres de virement pour effectuer des paiements, ainsi que l'émission de jetons, de bons ou tickets dont l'utilisation est limitée à des usagers bien définis, tels le personnel d'une entreprise, la population d'une école, les membres d'une association,

et dont la valeur est limitée en fonction du prix des biens et services qui peuvent être consommés par ces usagers». ²⁵ Autrement dit, l'émission de signe monétaire doit être jugée au cas par cas afin de pouvoir s'exprimer sur son caractère licite. Ce n'est donc pas la dénomination «monnaie» qui pourrait poser problème mais davantage la définition même du signe monétaire et ses caractéristiques. Jusqu'à présent, les monnaies complémentaires qui se sont développées dans notre pays n'ont pas été interdites.

Toutefois, il est important de bien préciser que l'utilisation de ces monnaies est également limitée d'un point de vue légal. A titre d'exemple, il n'est pas possible de payer un travailleur dans une monnaie locale complémentaire à l'heure actuelle dans notre pays. L'article 4 de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs stipule en effet ce qui suit : «*La rémunération en espèces doit être payée en monnaie ayant cours légal en Belgique, lorsque le travailleur y exerce son activité. Lorsque cette activité est exercée à l'étranger, la rémunération en espèces doit être payée, selon la demande du travailleur, en totalité ou en partie soit en monnaie ayant cours légal en Belgique, soit en monnaie ayant cours légal dans le pays ou le travailleur exerce son activité*». Il résulte de cet article qu'il est interdit de payer un salaire dans une monnaie complémentaire étant donné qu'elle n'a pas cours légal en Belgique et à l'étranger.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE MONNAIE COMPLÉMENTAIRE ?

Nous l'avons dit, la monnaie remplit un certain nombre de fonctions bien spécifiques: elle sert de moyen de paiement, d'unité de compte et de réserve de valeur. Quelle que soit la monnaie utilisée, l'élément central qui caractérise une monnaie est la confiance. A l'heure actuelle, 90% de la masse monétaire en circulation est constitué par de la monnaie scripturale. ²⁶ Cette monnaie scripturale est constituée d'écritures de compte qui peuvent à tout moment être échangées contre de la monnaie fiduciaire, billets ou pièces. C'est l'environnement de confiance qui crée le lien entre ces deux types de monnaies.

Les monnaies complémentaires présentent la caractéristique de disposer de toute une série de fonctions supplémentaires pouvant être customisées comme, par exemple, la stimulation de l'économie régionale ou la fidélisation des utilisateurs.

Les monnaies locales présentent de nombreux avantages lorsqu'elles sont utilisées en complément des monnaies nationales ou internationales. Leur principal avantage est de permettre de procurer du financement aux entreprises locales et de favoriser leur développement. En limitant l'utilisation d'une monnaie à un territoire géographique déterminé, on s'assure que l'argent gagné sera dépensé pour soutenir le commerce et l'emploi de la région en question. Ces nouvelles monnaies ne présentent pas les mêmes caractéristiques que les monnaies souveraines traditionnelles et il est parfois difficile de les délimiter. De manière générale, elles présentent toutes certaines caractéristiques communes comme, par exemple, l'impossibilité de contracter un crédit. Certaines monnaies locales ont également une date de validité. Elles doivent être utilisées avant une certaine date sous peine de perdre de leur valeur. L'objectif est bien entendu de favoriser la circulation de la monnaie et de dynamiser l'activité.

Evidemment, ces monnaies ne sont donc pas des moyens de paiement neutres. Ils sont finalisés en fonction de divers objectifs (le développement régional, le développement durable, le lien social, la redynamisation des circuits courts, etc.). En ce sens, ils limitent la liberté et le pouvoir d'achat de l'utilisateur et restreignent ses choix.

Plus globalement, on distingue plusieurs catégories de monnaies complémentaires. ²⁷ La première catégorie consiste en réalité en de simples services d'échange locaux ou de banque du temps. Elles sont généralement utilisées par un nombre très limité d'utilisateurs. On peut citer à cet égard la minuto, actuellement en développement dans notre pays (voir infra). A côté de cela, on a vu se développer toute une série de systèmes commerciaux et de loyauté comme les miles distribués depuis des décennies par les compagnies aériennes. Enfin, on retrouve une troisième catégorie, qui utilise des technologies similaires à la seconde mais qui se distingue par sa capacité à se développer à l'échelle d'une région et sa fonction délibérément sociale.

Les monnaies complémentaires représentent un des témoins importants de l'évolution de nos sociétés et, bien que leur volume reste relativement peu important à l'égard de la masse monétaire en circulation, elles posent un certain nombre de questions d'ordre régulateur et prudentiel. Elles mériteraient qu'on y accorde plus d'importance et que les autorités engagent une réflexion sur la manière de réguler le secteur et d'imposer un certain nombre de règles de base permettant de gérer efficacement les risques et d'assurer un maximum de transparence afin de garantir un environnement de confiance.

²⁵ Sénat, 499-1, 1988-89, p.7
²⁶ Financité, 2013

²⁷ Voir le rapport introductif du Parlement Wallon : « Une monnaie complémentaire, outil pertinent pour abréger la crise en

Wallonie ? », 23 avril 2014



QUELLE EST LA SITUATION DANS NOTRE PAYS ?

Nous l'avons vu, les monnaies locales ont connu un essor relativement important, en particulier ces 5 à 10 dernières années et notre pays n'échappe pas à la règle. En Europe, on dénombrerait déjà une centaine de monnaies complémentaires et de nombreux projets existent en Belgique. En 2013, trois projets de monnaies complémentaires ont vu le jour du côté francophone de notre pays : le Ropi à Mons, l'Epi lorrain en Gaume et en Lorraine belge et la Minuto dans la région de Braine-le-Comte.

Depuis lors, un nombre croissant de communes en Région wallonne commencent à réfléchir à l'utilisation d'une monnaie locale. Nous analysons plus en détails ci-dessous l'une d'entre elle, utilisée dans la région de Liège. On peut également citer l'Eco iris, utilisé pendant quelque temps à Bruxelles²⁸ ou le Talent de Louvain-la-Neuve.

La Minuto est particulièrement intéressante et permet de mieux comprendre l'aspect innovant de ce type de monnaie. En effet, la minuto est un instrument d'échange d'une valeur monétaire en une valeur temporelle. Il s'agit d'une monnaie complémentaire valant 1 minute de prestation²⁹. Le concept consiste à remplacer le prix du marché par un prix égal basé sur le temps de la prestation (une minute vaut toujours une minute, quel que soit le travail qui est effectué). Ce type de paiement est utilisé pour encourager les circuits courts et les partenariats locaux et permettre aux petites entreprises et indépendants de développer leur réseau. Dans le cas de la minuto, les paiements se font en ligne ou par SMS. Il s'agit donc d'un bel exemple de synergie entre le développement technologique et le besoin de retrouver un outil de développement du commerce local. A la différence des autres monnaies locales, la minuto s'inscrit dans une démarche différente, étant donné qu'elle n'est pas limitée à un territoire déterminé.

Il existe à l'heure actuelle de nombreux exemples de monnaies locales. On estime leur nombre à près de 5.000 dans le monde. L'Angleterre est particulièrement avancée dans ce domaine. A titre d'exemple, le Bristol Pound existe depuis 2012 dans une zone urbaine qui compte plus d'un million d'habitants. Grâce à un partenariat avec une banque, il est possible de détenir des avoirs libellés dans cette monnaie sur des comptes numérisés et même de payer par virement ou par SMS. L'utilisation de la monnaie par des entreprises se base sur un critère de localité de la production.

En France également, on dénombre beaucoup de monnaies locales (une trentaine de monnaies locales cohabitent à l'heure actuelle en France comme, par exemple, l'eusko au Pays Basque ou encore la Doume dans le Puy-de-Dôme).

²⁸ Le projet, qui avait une visée environnementale, s'est malheureusement arrêté en janvier 2015 après une phase pilote de deux ans.

²⁹ Source : www.minuto.be

Etude de cas: le valeureux liégeois

Le « valeureux » est le nom d'une monnaie locale apparue en juin 2014 à Liège et dont l'objectif est de « *nourrir l'économie réelle, locale et éthique et de stimuler la circulation de la richesse créée par les Liégeois dans leur région* »³⁰.

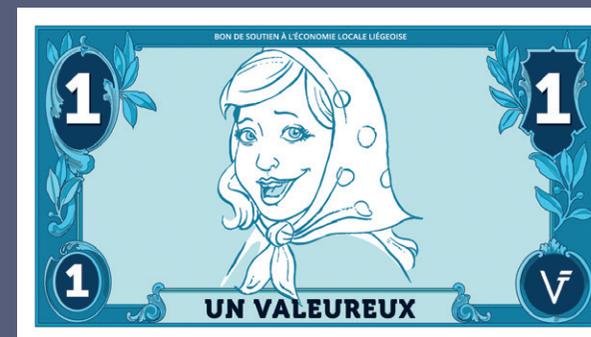
Cette monnaie a été mise en place à l'initiative de citoyens de la région regroupés au sein d'une ASBL du même nom. Les responsables ont développé une charte pour préciser les objectifs de cette monnaie. Chaque commerçant participant doit signer cette charte. Il s'agit principalement d'objectifs d'ordre économique, social et environnemental. La charte, reprise sur le site officiel, reprends les objectifs suivants :

- Renforcer et valoriser l'économie locale, les circuits courts
- Favoriser l'utilisation de biens et de services socialement responsables
- Soutenir les initiatives respectueuses de l'environnement³¹
- Promouvoir en particulier la souveraineté alimentaire
- Créer du lien social sur base locale tout en favorisant les échanges

Les prestataires de service et commerçants participants comprennent des établissements culturels comme le théâtre de Liège, des représentants du secteur HORECA ou encore des librairies ou autres commerces de proximité. Selon les créateurs du valeureux, le système économique actuel ne suffit pas et il y a un réel besoin pour un outil complémentaire entièrement au service de l'économie réelle, des initiatives régionales et de l'emploi non délocalisable.

Comment est-il représenté en pratique? Il s'agit d'un bon de soutien à l'économie locale de parité fixe avec l'euro (1 valeureux = 1 euro) et présent sous forme de 4 coupures allant de 0,5 à 10 valeureux). Il est uniquement disponible sous une version papier à l'heure actuelle et le citoyen peut venir échanger ses euros dans l'un des 5 comptoirs d'échange mis à sa disposition dans la région. Il est également possible de s'en procurer en demandant au commerçant un remboursement de change sous forme de bons valeureux. Cependant, l'objectif est de développer dans les prochains mois des possibilités de paiement par voie électronique grâce à la création d'un PC banking mais aussi des formes de paiement par smartphone et par SMS.

Pour éviter la référence au terme « monnaie », qui ne peut pas être utilisée de la sorte dans notre pays, l'ASBL utilise la notion de « bon de soutien ». Selon Jean-Yves Buron, secrétaire de l'ASBL « Les valeureux », on comptabiliserait à l'heure actuelle environ 15.000 valeureux en circulation. Chaque fois qu'un valeureux est mis en circulation, un euro rentre dans les caisses d'un fond de garantie placé dans la banque Triodos. Cette monnaie peut être utilisée par tout le monde et l'équipe vient de dépasser les 60 commerçants et partenaires participants. Le projet est actuellement encore en cours de développement et les boucles économiques ne sont pas encore entièrement fermées. Certains commerçants peuvent donc encore, à l'heure actuelle, demander à récupérer leurs euros en échange de ces bons.



Cependant, « leur nombre reste relativement limité et l'objectif à terme est que l'entière des bons valeureux soit à chaque fois redéposée dans l'économie réelle afin de fermer la boucle ». Jean-Yves Buron précise qu'il est difficile d'estimer à l'heure actuelle le nombre de personnes qui utilisent cette méthode de paiement, mais l'engouement est croissant. Il précise que « depuis la sortie du film *Demain*³², l'engouement pour les monnaies complémentaires s'est renforcé et 2 à 3 commerçants intègrent le réseau chaque semaine ». Il précise également qu'il faut être prudent avec le concept de monnaie locale, et que « ce n'est pas parce qu'on dit monnaie locale, que c'est forcément quelque chose de bien ». Le concept derrière est important et l'objectif dans ce cas précis est de calibrer la monnaie afin de mieux respecter l'environnement, recréer un lien social et faire en sorte que cet argent soit dépensé de manière continue dans le bassin de vie de la région.

³⁰ Source: www.valeureux.be

³¹ On constate toutefois que la dimension environnementale et développement durable est assez limitée lorsqu'on voit la liste des prestataires impliqués actuellement dans le projet.

³² « Demain » est un film documentaire réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent qui proposent des solutions novatrices pour réinventer le monde de demain

DES MONNAIES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉSOUDRE LA CRISE ?

Sur les marchés ensoleillés de Grèce, la créativité fait des ravages en cette période difficile. C'est ainsi que, depuis l'apparition de la crise de l'euro, vous pouvez désormais vous promener à Volos, préfecture du nome de Magnésie dans la région de Thessalie et payer vos achats en utilisant le TEM. Volos est le troisième port de Grèce pour le trafic de fret mais la ville est également une importante ville industrielle qui accueille notamment l'université de Thessalie. Le TEM a été mis en place en 2009 pour jeter une bouée de sauvetage à la population dans un pays où les baisses de salaires et les coupes budgétaires ont installé une grande précarité. Selon l'institut Panos Skotiniotis, cette monnaie a été un excellent moyen de compléter l'euro et aurait permis d'atténuer les conséquences sociales négatives de la crise. Une plateforme Internet a été créée spécifiquement pour cette monnaie et il est possible d'y proposer toutes sortes de prestations comme des cours de langue ou encore des consultations médicales.

Pendant la crise de l'euro en Grèce, de nombreux économistes avaient suggéré une sortie partielle voire progressive de l'euro via la mise en place d'une monnaie complémentaire à l'utilisation de l'euro. Il s'agit d'une alternative qui permettait de résoudre certains problèmes spécifiques à l'utilisation de l'euro. Lors de la crise argentine dans les années 90, le pays a vu apparaître des trueque, des monnaies créées spécifiquement dans le but de faciliter les échanges de biens et services dans une situation d'inflation totalement insoutenable à l'époque. Ces solutions pourraient donc permettre à des pays en crise de minimiser les effets négatifs de cette crise voire même de favoriser le redressement de l'économie.

Il est toutefois difficile de confirmer ou d'infirmier cette thèse. Elle n'est vraisemblablement pas partagée par l'ensemble des économistes et il existe à l'heure actuelle trop peu d'études permettant d'examiner les effets à long terme de l'introduction d'une monnaie complémentaire locale sur les conditions macroéconomiques d'un pays.

UNE ALTERNATIVE RÉELLE DONT L'EFFICACITÉ RESTE À PROUVER

Un rapport introductif du Parlement wallon sur les monnaies complémentaires a été publié en avril 2014. Il insistait sur la nécessité de disposer d'instruments anticycliques assez puissants permettant d'amortir l'impact des crises économiques et financières. Ce type de monnaie locale pourrait constituer un outil intéressant à cet égard. Il est très difficile d'évaluer l'impact macro-économique de ces monnaies complémentaires étant donné leur nombre, la multitude de variables à prendre en compte et surtout la nécessité d'avoir des statistiques et des données sur une période suffisamment longue (il faut pouvoir observer de nombreux cycles économiques afin de pouvoir affirmer avec un seuil de confiance relativement élevé qu'un instrument a un effet contra-cyclique sur l'économie). Le seul exemple de monnaie complémentaire pour lequel il existe des données historiques de bonne qualité est le cercle de coopération économique WIR. La banque WIR³³ est une institution financière suisse qui émet sa propre monnaie. Cette banque existe depuis 1934 et compte à l'heure actuelle plus de 60.000 petites entreprises partenaires (une PME sur 5 utilise cette monnaie en Suisse). Cette monnaie est complémentaire par rapport au franc suisse mais ne peut être échangée sans taxe de sortie, ce qui

incite les participants à l'utiliser à l'intérieur d'un cercle fermé. Ce système s'est inspiré des idées de l'économiste Silvio Gesell pour lequel Keynes a consacré un chapitre entier dans son livre « *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* ». ³⁴

Il n'existe que très peu d'études qui analysent l'impact macro-économique de ce système de paiement sur l'économie et la stabilité financière de la Suisse. Une étude réalisée en 1998³⁵ a permis de démontrer une relation positive entre les crédits WIR et l'offre de monnaie M1. Cette relation suggérerait un effet contre cyclique de cette monnaie. Une seconde étude (Stodder, 2005) a démontré un effet stabilisateur des crédits fournis pendant les périodes de récession. Il faudra pourtant davantage de recul pour évaluer l'impact de la mise en place de monnaies complémentaires en Europe, et en particulier dans notre pays.

Le bureau d'étude Etopia³⁶ a étudié l'impact potentiel du développement de la monnaie complémentaire « *le Blé* » dans la commune de Grez-Doiceau. Les chercheurs ont estimé que l'objectif de 150.000 Blés en circulation pourrait représenter une augmentation du PIB de près d'un million d'euro sur une année. Selon leurs informations, une monnaie locale circule entre 3 et 19 fois plus vite qu'une monnaie officielle.

D'autre part, le taux de reconversion des monnaies complémentaires est relativement faible. Cela tient probablement au fait que chaque unité est garantie par une unité correspondante dans la monnaie officielle. Ce taux de couverture maximal permet d'installer un environnement de confiance dans le système. Selon certaines analyses, une diminution de ce taux de couverture pourrait permettre de bénéficier d'un effet de levier important et augmenter la monnaie en circulation et par conséquent avoir un impact encore plus positif sur la croissance et l'emploi. ³⁷

³³ Abréviation du mot allemand « *Wirtschaft* » qui signifie « *économie* »

³⁴ Stodder, 2005

³⁵ Studder

³⁶ Eric Luyckx (2015). *Et toi, t'as du blés?*, Etopia analyses décembre 2015 disponible sur www.etopia.be/spip.php?article3015

³⁷ Dupré et al., 2015

UN RÔLE À JOUER POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES

Nous l'avons dit, les monnaies complémentaires constituent une alternative réelle dans un monde globalisé et en perpétuel mouvement permettant de compenser certains effets néfastes de la globalisation et de l'utilisation d'une monnaie commune. Toutefois, les véritables effets bénéfiques liés à l'utilisation de ce type de monnaie doivent encore être démontrés et il faudra un peu de recul pour être en mesure d'obtenir des résultats pouvant être interprétés d'un point de vue scientifique. Nous discuterons dans le chapitre suivant de plusieurs pistes à l'attention des décideurs politiques afin de tirer un maximum de bénéfices de ces initiatives.

IV. RECOMMANDATIONS POUR LE MONDE POLITIQUE

I. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS DE PAIEMENT AU BÉNÉFICE DU CITOYEN

Nous l'avons examiné dans le premier chapitre, la disparition du cash n'est probablement pas pour tout de suite et le développement croissant des nouvelles méthodes de paiement devra certainement coexister avec l'argent liquide en tant que modèles complémentaires présentant chacun des avantages distincts. Il en résulte qu'un équilibre doit pouvoir être garanti entre ces deux modèles afin que le citoyen puisse en tirer tous leurs avantages sans en subir leurs inconvénients.

Quel rôle doit jouer le politique dans la recherche de cet équilibre ? Quel type d'initiatives mettre en place pour soutenir le développement des paiements de demain, diminuer la fraude sans nécessairement avoir un impact négatif sur la vie privée et la liberté du citoyen ?

Il s'agit bien entendu d'un équilibre relativement difficile à trouver. Nous présentons dans cette section des orientations générales que le monde politique pourrait suivre afin d'atteindre cet équilibre.

INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE DIGITALE ET LES INFRASTRUCTURES

Notre pays accuse toujours un retard important dans le développement des infrastructures, même si c'est moins le cas en ce qui concerne les infrastructures spécifiques au secteur financier. On l'a dit : nous nous classons seulement en 24^{ème} position dans le classement du networked readiness index développé par le Forum économique mondial. Il ne s'agit pas d'un résultat catastrophique mais notre pays peut encore beaucoup progresser. De manière générale, notre pays investit de moins en moins dans ses infrastructures à tel point que, sur la période 2010-2013, la Belgique se situe même à la dernière place européenne en termes de % du PIB injecté dans ses équipements.

Le Ministre fédéral de la Coopération au Développement, de l'Agenda Numérique, des Télécommunications et de la Poste, Alexander De Croo, a mis en place le plan « *Digital Belgium* », un plan d'action d'ébauche de la vision numérique à long terme de la Belgique. Parmi les cinq grandes priorités du plan³⁸, deux d'entre elles sont extrêmement importantes pour le secteur financier :

- Les investissements dans les infrastructures numériques ;
- Le développement de la confiance dans le numérique et la sécurité numérique.

Plus particulièrement, le second élément est crucial pour le développement des technologies en matière de paiement. Les investissements en infrastructures ne concernent pas que les banques et les institutions financières mais également l'ensemble des commerces devant s'équiper d'appareils de paiements électroniques qui nécessitent un entretien et doivent être mis à jour régulièrement. Pour les PME, l'investissement dans de tels appareils n'est pas toujours évident.

Les priorités pour l'avenir sont par conséquent de :

- Conserver, voire renforcer la qualité de nos infrastructures spécifiques au secteur financier et au domaine des paiements ;
- Réfléchir à la mise en place d'incitants fiscaux pour les PME qui investissent dans des outils de paiements électroniques pour leurs clients. L'investissement nécessaire à la mise en place de ce type de paiement est parfois extrêmement important et difficile à supporter pour une petite entreprise ;
- Investir dans de nouveaux outils de paiements électroniques dans les entreprises du secteur public (sociétés de transport, administrations communales, etc). A titre d'exemple, de plus en plus de communes ont installé des dispositifs permettant de payer le parking en utilisant son smartphone. Dans notre capitale, Etterbeek, Schaerbeek et Evere ont toutes les trois adopté le système Yellowbrick permettant ce type de paiement.

³⁸ Voir sur www.digitalbelgium.be

GARANTIR LES DROITS FONDAMENTAUX DE LIBERTÉ ET DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Comme nous l'avons souligné, l'argent liquide présente une valeur symbolique importante et véhicule une certaine notion de liberté et de vie privée. Il convient ici de trouver un équilibre entre des droits fondamentaux, d'un côté, et une lutte efficace contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et les activités illégales, d'autre part. Cet équilibre traditionnel se retrouve également dans de nombreux domaines de notre société.

Le politique doit donc pouvoir veiller à garantir cet équilibre délicat en mettant en place des mesures pour assurer la liberté de chacun.

Les priorités pour l'avenir sont par conséquent de :

- Maintenir un niveau minimum d'argent liquide en circulation. Bien que l'utilisation de nouvelles technologies présente des avantages indéniables, il ne semble pas que la disparition complète de l'argent liquide soit une bonne chose pour la société ;
- Garantir un anonymat dans les transactions financières et les paiements réalisés de manière électronique.

ANTICIPER LES DANGERS DE THÉSAURISATION DE L'ARGENT LIQUIDE

Dans le contexte de taux d'intérêt extrêmement bas que nous connaissons à l'heure actuelle, la pression sur les institutions financières se fait de plus en plus forte à tel point que les revendications pour la mise en place d'un taux d'intérêt négatif pour les comptes épargnes se font de plus en plus pressante. Une première banque, la banque DHB a d'ailleurs décidé de tout simplement supprimer ses comptes épargnes en Belgique. Il s'agit d'une première dans notre pays.

A l'heure actuelle, le gouvernement a déclaré vouloir maintenir les taux minima pour les comptes épargnes. Pour rappel, les banques sont légalement obligées de proposer un taux de base de minimum 0,01% et une prime de fidélité d'au moins 0,1%. Cela donne un taux d'intérêt minimum de 0,11%.

En outre, plusieurs points doivent être soulignés sur cette problématique :

- on peut raisonnablement se demander si le Gouvernement pourra maintenir cette position encore longtemps si les taux demeurent à leurs niveaux actuels ;
- les banques font preuve d'ingéniosité et trouvent d'autres moyens pour faire payer les consommateurs pour l'argent qu'ils gardent dans leurs comptes épargne (via par exemple des frais de gestion de plus en plus élevés) ;
- enfin, l'inflation particulièrement élevée dans notre pays par rapport aux autres pays de l'Union européenne pénalise fortement les épargnants.

En tenant compte de l'ensemble de ces remarques et du contexte macro-économique actuel, on comprend que le citoyen perd actuellement de l'argent s'il est placé sur un compte épargne. Il lui reste alors différentes solutions pour tenter d'éviter de perdre son capital : investir dans l'économie réelle en diminuant son niveau d'épargne ou investir dans des placements plus risqués comme des obligations ou des actions cotées. Une autre option qui pourrait s'offrir à lui serait simplement de « conserver » son argent liquide dans un coffre-fort à la banque ou même à la maison ! Cette dernière option serait bien entendu une très mauvaise idée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour des raisons évidentes de sécurité, il paraît difficilement concevable de conserver chez soi une somme d'argent importante. Quant au coffre dans une institution bancaire, il ne faut pas négliger que cela représente également un coût et que les banques ont plutôt tendance à diminuer le nombre de leurs agences et, par conséquent, le nombre de coffres disponibles.

Enfin, il ne faut pas oublier que la fameuse garantie de 100.000 euros octroyée par l'Etat est un avantage non négligeable du compte épargne. Autrement dit, il n'est pas dans l'intérêt du citoyen ni dans l'intérêt de l'Etat d'en arriver à une telle situation. L'Etat a bien entendu intérêt à ce que l'épargnant investisse dans l'économie réelle et ne conserve pas son argent chez lui. Même de l'argent placé dans un compte épargne peut être réinvesti par une banque et cet argent ne « dort » pas, contrairement à l'argent liquide que le citoyen conserverait dans sa maison.

Les principales priorités pour l'avenir seront donc de :

- trouver une solution pour maintenir un taux d'intérêt positif pour les comptes épargnes tout en conservant une rentabilité raisonnable pour les institutions financières ;
- réfléchir à de nouveaux incitants pour détourner les épargnants des comptes épargnes vers d'autres sources d'investissement comme les obligations d'Etat, les obligations d'entreprises ou le marché des actions.

II. DÉVELOPPER UN CADRE LÉGAL POUR L'UTILISATION DES MONNAIES VIRTUELLES

A côté du développement de nouvelles méthodes de paiement basées sur la monnaie officielle, l'apparition de nouvelles monnaies dites «*monnaies virtuelles*» bouleverse le cadre global du monde des paiements et de la finance. Quel rôle devrait jouer le politique pour protéger les citoyens des risques liés à l'utilisation de ces monnaies? Faut-il nécessairement intervenir afin de mieux réguler ce secteur relativement opaque et encore très méconnu du grand public? Plusieurs pistes pourraient être étudiées à cet égard.

OUVRIR LE DÉBAT À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Nous l'avons vu, le développement de l'argent virtuel pose de nombreuses questions et n'est pas sans risque. Compte tenu du caractère encore très incertain de ce type de monnaie, le politique ne devrait probablement pas jouer un rôle incitatif à son utilisation. A cet égard, il convient de rappeler quelques un des nombreux risques que représente l'utilisation des monnaies virtuelles comme le Bitcoin :

- Leur valeur n'est adossée à aucune activité économique réelle et aucun actif sous-jacent ;
- Elles présentent une volatilité extrêmement élevée sans aucune corrélation avec la majorité des actifs traditionnels et basée uniquement sur la confiance des utilisateurs envers la sécurité du système ;
- Elles présentent un risque juridique important en raison de leur statut de monnaie non régulée. Elles n'offrent aucune garantie de sécurité, de convertibilité et de valeur.

A cet égard, il serait intéressant d'entamer une réflexion sur les risques systémiques que ces monnaies pourraient engendrer sur nos économies et quelles pourraient être les conséquences à long terme sur les citoyens. Dans cette optique, une réflexion devrait être menée au sein de l'Union Européenne pour la mise en place d'un cadre réglementaire concernant l'utilisation de monnaie virtuelle.

Selon la Banque Centrale Européenne, la régulation financière classique n'est pas applicable au Bitcoin étant donné qu'il n'y a pas d'acteur financier impliqué dans la transaction. C'est la particularité principale de ce type de paiement : ils sont effectués directement entre participants sans qu'aucune institution financière n'intervienne comme intermédiaire.

Dans un rapport dédié aux monnaies virtuelles, la BCE considère que les risques dépendent du degré de connexion avec l'économie réelle et que le statut légal de ces devises pose question car de nombreux acteurs exercent sans encadrement. La BCE présente plusieurs types de problèmes :

- L'anonymat des transactions qui peut être exploité par des fraudeurs et engendrer une augmentation de la fraude fiscale et du blanchiment d'argent ;
- L'utilisation des systèmes informatiques qui peut engendrer des actes de piratage alors que les obligations pour limiter ces risques ne sont pas définies. Cet argument mérite d'être nuancé étant donné que le développement de la technologie de la blockchain permet d'arriver à un degré de fiabilité rarement atteint ;
- Le fait que de nombreux acteurs exercent sans aucun encadrement et qu'il n'y a donc aucune protection pour le client ;
- Enfin, le caractère extrêmement volatile du cours de ces monnaies ajoute un risque supplémentaire à leur utilisation et à leur détention.

Toutefois, selon la BCE, aucune devise n'a atteint à l'heure actuelle une masse suffisamment «*critique*» pour être considérée comme risquée d'un point de vue systémique.

On peut donc conclure que même si les volumes existants ne sont pas susceptibles de déstabiliser le système financier, l'utilisation de ces monnaies non officielles présente des risques d'utilisations illicites ou frauduleuses. Il conviendrait par conséquent de continuer à suivre ces monnaies de très près et commencer une réflexion sur la légalité de certaines pratiques et les risques qu'elles peuvent engendrer pour les utilisateurs.

INFORMER LES UTILISATEURS SUR LES RISQUES RÉELS

Bien que ces monnaies soient relativement faciles à utiliser, le manque de connaissance des utilisateurs présente des risques importants. La plupart d'entre eux ne comprend pas comment le système de paiement fonctionne et les risques qu'ils peuvent encourir en l'utilisant.

A cet égard, il est probablement important de mieux informer les utilisateurs sur les risques potentiels liés à l'utilisation des monnaies virtuelles. Cela peut se faire aussi bien au niveau national qu'à l'échelle européenne via la Banque Centrale Européenne par exemple.

RÉGULER LES MONNAIES VIRTUELLES À L'ÉCHELLE NATIONALE

Il est également possible d'introduire un cadre réglementaire à l'échelle nationale. A cet égard, notre pays pourrait s'inspirer de différentes mesures qui ont été proposées à l'étranger.

En France par exemple, le Ministre des Finances Michel Sapin a annoncé en juillet 2014 la mise en place de différentes actions de régulation des monnaies virtuelles visant à³⁹ :

- Limiter l'anonymat en imposant une vérification d'identité lors de l'ouverture d'un compte en monnaie virtuelle. Cette mesure permettrait de mieux lutter contre les possibilités de fraude ;
- Clarifier le système fiscal en imposant notamment une taxe sur les plus-values au titre de bénéfices industriels et commerciaux ou non commerciaux selon l'activité. Les monnaies virtuelles doivent également être déclarées dans le patrimoine pour le calcul de l'ISF (impôt sur la fortune) ;
- Proposer un plafonnement des paiements en monnaies virtuelles en raison du caractère anonyme de ce mode de paiement et en cohérence avec la réglementation existante concernant les paiements en espèces ;
- Introduire une régulation au niveau européen des plateformes qui échangent des monnaies virtuelles contre des devises officielles en obligeant ces plateformes à vérifier pour chaque transaction l'identité de l'auteur et du bénéficiaire ainsi que l'origine des fonds.

Le Gouvernement belge pourrait mettre en place une réflexion similaire afin de proposer une série de mesures permettant de :

- Résoudre le problème de l'anonymat ;
- Adapter les règles fiscales à l'utilisation des monnaies virtuelles ;
- Mieux lutter contre la fraude via un encadrement des plateformes.

III. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES MONNAIES LOCALES ET LEUR GARANTIR UN CADRE LÉGAL

Des questions importantes se posent autour de l'évolution des monnaies complémentaires locales : faut-il fournir un meilleur cadre légal pour l'utilisation et la gestion de ce type de paiement ? Faut-il en professionnaliser la gestion ? Quel rôle doit jouer le politique dans la mise en place et le financement de telles initiatives ?

Nous l'avons vu, le développement des monnaies locales permet d'apporter une diversité monétaire afin de rendre les économies plus stables, de stimuler le commerce local et de favoriser les relocalisations. Très souvent, il s'agit dans un premier temps d'initiatives citoyennes basées sur le volontariat. Ce type d'initiative a pourtant un coût important et le monde politique pourrait les soutenir de différentes manières. Le politique peut, par conséquent, jouer un rôle dans la maximisation du potentiel des monnaies complémentaires. Le plus souvent, les monnaies qui subsistent le plus longtemps le font grâce à la mise en place d'un partenariat avec un service public. Les possibilités sont nombreuses : paiement des impôts locaux en utilisant la monnaie locale, prestation de services, garantie complémentaire, etc.

Nous avons identifié plusieurs grandes priorités pour le politique au cours des prochaines années.

DÉFINITION CLARE DES OBJECTIFS

Afin de maximiser les externalités positives liées au développement de ce type de monnaie, il convient de bien définir quels sont les objectifs attendus. Il peut y avoir plusieurs objectifs et le politique doit pouvoir mieux définir ce qu'il souhaite impacter en favorisant l'utilisation de ces monnaies.

On regroupe plusieurs catégories d'objectifs :

- Favoriser le développement économique du commerce local et soutenir l'emploi : en favorisant les relocalisations et en poussant les habitants à consommer local en utilisant ce type de monnaie dans un circuit fermé et limité ;
- Favoriser l'adoption de certains comportements spécifiques : comme, par exemple, des comportements respectueux de l'environnement ou des comportements favorisant une meilleure santé et une meilleure hygiène de vie. Il ne s'agit pas là de limiter spécifiquement à un territoire donné mais bien de favoriser un type de consommation par rapport à un autre. L'éco-iris bruxellois s'inscrivait plutôt dans ce cadre-là.

Il convient par conséquent de se poser un certain nombre de questions spécifiques avant de soutenir un projet de développement de monnaie complémentaire :

- Que souhaite-t-on mettre en avant ?
- Quels sont les besoins spécifiques au sein de la région ou de la commune concernée ?
- Quelle est la finalité du projet ?
- Jusqu'où est-il opportun de porter atteinte à la neutralité de la monnaie et de dicter les choix de consommation et les choix existentiels ?

Avant de décider de soutenir le développement de projets de ce type, les autorités régionales doivent nécessairement définir les objectifs qu'elles souhaitent atteindre. Il convient de se fixer des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et définis dans le temps). Les objectifs doivent être calibrés en fonction des besoins réels locaux et il est nécessaire de réunir l'ensemble des acteurs concernés afin que cette monnaie puisse remplir son rôle de rassembleur des initiatives locales.

SOUTENIR LES INITIATIVES ACTUELLES EN FAVORISANT L'UTILISATION DE LA MONNAIE

Nous l'avons dit, les monnaies complémentaires ont besoin de partenariats solides pour se pérenniser.

Plusieurs possibilités existent pour les autorités locales. Elles présentent chacune leurs avantages et leurs inconvénients.

▪ Offrir une garantie complémentaire

Le taux de couverture des monnaies complémentaires est très souvent de 100% (1 unité de monnaie est couverte par une unité équivalente dans la monnaie officielle sur un compte bloqué). Cela dit, il pourrait être intéressant de travailler sur un modèle plus souple, afin de bénéficier d'un effet de levier plus important. L'idée n'est pas de copier le modèle d'une banque, mais une légère diminution du taux de couverture 25 à 30% pourrait déjà permettre à la monnaie de se développer davantage. L'autorité publique pourrait alors apporter une garantie complémentaire limitée et sous conditions (effet de levier limité, encadrement via une agence économique compétente, etc.). Cette garantie serait fournie sous réserve de l'atteinte d'objectifs spécifiques en lien avec les politiques locales. L'autorité locale aurait donc la possibilité de cibler davantage l'utilisation de ces monnaies vers des objectifs spécifiques comme le respect de l'environnement par exemple ou l'emploi des jeunes.

Il est évident que cette option ne devrait être envisagée qu'à plus long terme. Il convient dans un premier temps de réaliser des études de terrain dans le but d'identifier l'impact économique réel de ces monnaies locales et le lien avec les objectifs. Cette garantie devrait également être fortement limitée et conditionnée au fait que le système corresponde aux objectifs fixés par les autorités locales.

▪ Etendre les possibilités légales

Une autre possibilité serait de réfléchir à des initiatives légales permettant à ces monnaies de prendre davantage de place dans la société. Un exemple serait la possibilité pour un employeur de rémunérer une petite partie du salaire de ses employés dans la monnaie locale, ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle. Il faut évidemment que l'employé marque son consentement et qu'il soit en mesure d'y mettre fin quand il le désire. Il conviendrait bien entendu de réfléchir aux différentes possibilités légales et à leurs conséquences concrètes. Il faudrait également prendre en compte pour cela le fait que les employés n'habitent pas toujours la région dans laquelle ils travaillent.

Il est cependant important de ne pas tomber dans un système qui obligerait les citoyens à utiliser ce genre de monnaie. Cela doit rester un choix et il n'est pas question de restreindre la liberté de choix du citoyen en l'obligeant à utiliser un moyen de paiement qui limite sa liberté de choix et qui l'oblige à souscrire à des objectifs sociaux qu'il ne partage pas nécessairement. Autrement dit, la possibilité de choisir devrait être laissée au travailleur et il faudrait que, dans chaque cas, l'employé y consente et qu'il puisse y renoncer à tout moment.

▪ Mettre en place des partenariats au niveau local

En apportant un soutien sous forme de partenariat : permettre aux citoyens d'utiliser la monnaie locale pour le paiement de certains services publics, par exemple. Il s'agit de réfléchir à toutes les méthodes qui permettraient de soutenir ces initiatives sans nécessairement devoir y apporter un soutien financier. La commune de Liège travaille, par exemple, au soutien du valeureux de différentes manières en initiant une réflexion sur les méthodes pouvant être appliquées pour mettre en avant cette forme de paiement.

APPORTER UN SOUTIEN FINANCIER AU DÉMARRAGE DE L'INITIATIVE

Dans la grande majorité des cas, la mise en place d'un projet de monnaie complémentaire nécessite un investissement de départ qui peut parfois s'avérer relativement important. Le montant de l'investissement va dépendre du type de modèle utilisé (format papier, format électronique, sécurisation des billets, etc.).

Le politique pourrait jouer un rôle en favorisant le financement de ce type de projet lorsque ses objectifs sont calibrés par rapport aux objectifs des autorités locales. Ce financement pourrait se faire de manière directe ou indirecte, par exemple en mettant en place des incitants au financement ou aux partenariats privés, un peu sur le modèle du tax shelter mis en place dans le domaine de l'audiovisuel. Ce financement peut également se faire à travers la mise à disposition d'infrastructures ou le soutien dans la gestion de projet.

Bien entendu, la possibilité de financement doit être limitée et tenir compte du contexte budgétaire des autorités locales.

RÉALISER UNE ÉTUDE D'IMPACT ET RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE

Le Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique Jean-Claude Marcourt ne semble pas soutenir le développement des monnaies locales. L'accord de gouvernement wallon 2009-2014 prévoyait pourtant «*le lancement d'une étude sur les expériences pilotes autour du concept de monnaies complémentaires*» et «*sur leur application possible secteur par secteur en Wallonie*». Toutefois, le nouvel accord de gouvernement pour la législature 2014-2019 ne précise plus rien sur le sujet. Un soutien financier est cependant accordé au réseau Financité depuis l'année 2013. Ce financement a été renouvelé en 2015.

Selon le Ministre Marcourt, «*l'effet de ces monnaies locales sur l'économie locale paraît réduit*».⁴⁰ Il précise que les commerces participant à cette initiative ne constatent pas d'augmentation de leur chiffre d'affaires et que l'utilisation de cette monnaie se fait en général par «*une poignée de convaincus qui n'ont pas nécessairement besoin de cette monnaie pour être sensibilisés aux achats locaux*». Il souligne également les problèmes légaux liés à l'utilisation de ce type de monnaie. Alors que l'achat de biens ne pose pas de soucis majeurs, l'échange de services entre particuliers «*pose clairement la question de la régularité de ces prestations au regard du droit social et de la sécurité des travailleurs*». Que se passe-t-il au niveau du paiement de cotisations? Que se passe-t-il en cas d'accident, si les assurances doivent intervenir? Le Ministre précise que des études de nature juridique seront initiées dans le courant de l'année 2016 et que des expériences pilotes pourront ensuite être envisagées sur base de ces études.

Dans le cadre du développement des monnaies locales, il est recommandé de :

- Réaliser une première étude d'impact de la présence de monnaies locales sur les entreprises et le développement du commerce en Région wallonne ;
- Mettre en place des mesures de soutien au développement des monnaies locales complémentaires au niveau financier mais également en termes de partenariat avec les organismes publics ;
- Fixer un cadre légal plus clair pour l'utilisation et la circulation des monnaies complémentaires dans notre pays afin d'assurer une plus grande sécurité juridique dans le domaine.

⁴⁰ Question orale de M. Hazée à M. le Ministre Marcourt, vendredi 20 novembre 2015. Disponible sur www.nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2015_2016/CRAC/crac46.pdf

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Herlin P., **Apple, Bitcoin, Paypal, Google. La fin des banques ? Comment la technologie va changer votre argent.** Edition Eyrolles, 2015

Mishkin F., **Monnaie, banque et marchés financiers.** Pearson, 9^{ème} édition, 2010

Patron D., **The Bitcoin Revolution : How Digital Currency is Disrupting the World Economy**

ARTICLES SCIENTIFIQUES ET PUBLICATION

Ali R., Barrdear J., Clews R. & Southgate J., **Innovations in payment technologies and the emergence of digital currencies.** Bank of England Quarterly Bulletin, 2014, vol. 54, issue 3, pages 262-275

Autorité des services et marchés financiers (FSMA) & Banque Nationale de Belgique. **Communiqué de presse: attention à l'argent virtuel, comme le Bitcoin.** 2014-01-14

Banque de France. **Les dangers liés au développement des monnaies virtuelles : l'exemple du bitcoin.** Focus numéro 10 – 5 décembre 2013

Banque Nationale de Belgique, **Coût, avantages et inconvénients des différents moyens de paiement,** 2005

Banque Centrale Européenne, **Virtual currency schemes – a further analysis.** February 2015

Brière M., Oosterlinck K. & Szafarz A., **Virtual Currency, Tangible Return: Portfolio Diversification with Bitcoins,** 2013

Conseil économique social et environnemental. **Nouvelles monnaies: les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux.** Section de l'économie et des finances, 15 avril 2015.

Forum économique mondial, **Global Information Technology Report,** 2015.

Dupré D. Longaretti, P-Y. & Servet, J-M. **Fonctions valeurs et leviers d'une monnaie alternative pour une transition à la durabilité territoriale.** 5^{ème} congrès de l'Association Française d'Economie Politique (AFEP) " L'économie politique de l'entreprise : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives ", Jul 2015, Lyon, France

Financité, **Guide pratique des monnaies complémentaires destiné à l'usage des citoyens.** Septembre 2013, disponible sur www.financite.be/sites/default/files/guide_pratique_des_monnaies_complementaires_0.pdf

Grinberg R., Bitcoin: **An Innovative Alternative Digital Currency.** *Hastings Science & Technology*, 9 décembre 2011. *Law Journal*, Vol. 4, p.160

Luyckx, E. **Et toi, t'as du blés?**, Etopia analyses décembre 2015 disponible sur www.etopia.be/spip.php?article3015

McKinsey & Company, **McKinsey on Payments.** Number 16, March 2013

Rogoff, K., **Costs and benefits to phasing out paper currency.** Harvard University May 2014

Stodder, J. **Reciprocal exchange networks: implications for macroeconomic stability.** Hartford CT, 06120 (Janvier 2005)

Studer, T., **WIR in Unserer Volkswirtschaft,** 1998

REVUE DE PRESSE

Arte, **La mort de l'argent : rencontre avec James Rickards**. Documentaire Arte 2014

CBinsights, **The march of financial services giants into bitcoin and blockchain startups in one chart**, 2015. Disponible sur : www.cbinsights.com/blog/financial-services-corporate-blockchain-investments

CBS news, **Sweden moving towards cashless economy**, Mars 2012 disponible sur : www.cbsnews.com/news/sweden-moving-towards-cashless-economy

France 24, **Le Bitcoin ébranlé par la disparition d'une place d'échange**, 25 février 2014. Disponible sur : www.france24.com/fr/20140225-mt-gox-bitcoin-disparition-bourse-perte-argent-dollars-faillite-monnaie-crise

Libération. **En Suède, les espèces en voie de disparition**, janvier 2016. Disponible sur : www.liberation.fr/futurs/2016/01/01/en-suede-les-especes-en-voie-de-disparition_1423903

Richard P., **Le paiement sans contact et sans... sécurité**, 18 janvier 2016. Disponible sur : www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/le-paiement-sans-contact-et-sans-securite-31224

Swedish National Council for Crime Prevention, mars 2016 : www.bra.se

Trader-finance.fr. **L'évolution du cours du Bitcoin depuis sa création**, 2014. Disponible sur : www.trader-finance.fr/dossier/investissement/l-evolution-du-cours-du-bitcoin-depuis-sa-creation.html

Trends tendance, **A la une : la mort du cash**. 16 mai 2016



Centre Jean Gol

Avenue de la Toison d'Or 84-86 1060 Bruxelles

02.500.50.40
info@cjg.be

 facebook.com/centrejeangol  [@CentreJeanGol](https://twitter.com/CentreJeanGol)

www.cjg.be